



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en  
matière d'environnement

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

## 1. Intitulé du projet

Abattage de pins sur la réserve naturelle nationale des Chemines du Vernier  
la chapelle-Sr-Ursin (18)

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne  
morale

RCS / SIRET

13185110916113118110014471

Forme juridique

Association

**Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734\*01**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51a)	Défrichage d'une pinède sur 0,5466 ha

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

### 4.1 Nature du projet

Défrichage d'une plantation de pins sur une superficie de 0,5466 ha  
sur la réserve naturelle nationale des Chemines du Vernier

### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichage est d'obtenir des zones ouvertes pour permettre l'extension  
des pelouses calciques et favoriser le développement d'une flore ayant justifié le classement  
du site en réserve naturelle nationale.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de 15 jours plus ou moins consécutifs. Ils  
consistent en un abattage, bûcheronnage et évacuation des pins en période hivernale -  
L'enlèvement des jeunes se fait par un chantier existant.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas d'exploitation après défrichage. Entretien du milieu pour maintenir  
la pelouse.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

R-332-23 : validation en CDNPS le 26 septembre 2014 et en CSRPV le 7 octobre 2014  
 ↳ Demande d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	0,5466 ha
Superficie du massif	8,5 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse

RNN des chemins de  
 Vuilliers  
 Les Laburets  
 18570 La Chapelle-St-Ursin

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 2° 18' 44" E Lat. 47° 2' 49" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

**5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

**5.1 Occupation des sols**

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : boisement de pins.  
 Règlement applicable à la zone du projet : zone Nf1  
 - Réserve naturelle naturelle

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

PLU de la commune de la Chapelle-St-Ursin octobre 2006

<sup>1</sup> Pour l'autre voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
 Précisez le ou les règlements  
 applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation  
 environnementale ? Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	24 0006415 "Pelouses des chaumes de Verailles"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RNN des chaumes de Verailles FR3600178
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT des établissements ABDA France au Subray et Nexor munition à la Chapelle - St Ursin - AP n° 2010-1-1835
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** **Oui** **Non**

d'un site Natura 2000 ?

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Lequel et à quelle distance ?

FR2400520 "Coteaux boisés et marais calcaire de la Champagne berrichonne"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. document joint
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. document joint
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour faire valider ce projet par le CONPS du chor et le CSRPN leurre, le projet a déjà fait l'objet d'une étude d'impact qui est jointe à ce document.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Travaux de gestion sur le RNN des chemins de Verrières 2014 "Dossier de demande d'autorisation de modification de l'aspect de la réserve naturelle nationale Les chemins de Verrières"

→ l'ensemble des pièces demandées, à l'exception de la planche photo  
jointe figure dans le dossier

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bellevue

le,

11 / 10 / 2014

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by several loops and a horizontal line at the bottom.





**vue sur le secteur nord de la zone de travaux**



**Vue sur le secteur ouest de la zone de travaux**



**Vue sur la partie sud et est de la zone de travaux (à gauche sur la photo. (On distingue le début de la chênaie thermophile non concernée par les travaux sur la droite de la photo).**





Conservatoire  
d'espaces naturels  
Centre

## Travaux de gestion sur la RNN des Chaumes du Verniller 2014



*DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE  
MODIFICATION DE L'ÉTAT OU DE L'ASPECT DE LA  
RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES CHAUMES DU  
VERNILLER*

Communes de La Chapelle-Saint-Ursin & Morthomiers  
Département du Cher (18)

Septembre 2014



# Dossier d'étude d'impact de la RNN des Chaumes du Verniller



Commune de la Chapelle-Saint-Ursin  
Département du Cher

SEPTEMBRE 2014

## Rédaction :

Jean-Baptiste Colombo, Chargé de mission Territoriale Cher/Indre

Serge Gressette, Responsable scientifique et technique

Adrien Chorein, Chargé d'étude scientifique

Adrien Patrigeon, Chargé de gestion écologique

Assistés de :

Ludovic Lestrat, Géomaticien

Floriane Serré, Assistante géomatique



## Le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre

Association loi 1901, reconnue d'intérêt général, et « Conservatoire d'espaces naturels agréé » au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement, le Conservatoire contribue à la sauvegarde des milieux remarquables par leur flore, leur faune, leurs qualités paysagères et/ou géologiques depuis 1990.

Le Conservatoire préserve 3 385 hectares distribués sur 105 sites (au 31 décembre 2013). Outre ce rôle de gestionnaire d'espaces naturels, il accompagne l'État et les collectivités territoriales dans la mise en place de leurs politiques environnementales.

### Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre :

Siège administratif :  
3 rue de la Lionne  
45 000 ORLEANS  
Tél : 02 38 7702 72  
Fax : 02 38 46 06 35

Antenne Cher - Indre :  
16 rue du Bas de Granges  
18 100 VIERZON  
Tél : 02 48 83 00 28  
Fax : 02 48 83 00 29



OFFRONS À NOS ENFANTS UN PATRIMOINE  
NATUREL PRÉSERVÉ

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION .....</b>	<b>4</b>
1.1	OBJET .....	4
1.2	MOTIFS.....	5
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
2.1	CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA RNN DES CHAUMES DU VERNILLER.....	5
2.2	NATURE DES TRAVAUX À EFFECTUER.....	7
2.2.1	<i>Bûcheronnage</i> .....	7
2.2.2	<i>Débroussaillage/broyage ras</i> .....	9
<b>3</b>	<b>ÉTAT INITIAL .....</b>	<b>11</b>
3.1	CONTEXTE PATRIMONIAL GÉNÉRAL.....	11
3.1.1	<i>Description de la RNN des Chaumes du Verniller</i> .....	11
3.1.2	<i>Valeurs patrimoniales des espaces et espèces de la RNN des Chaumes du Verniller</i> .....	14
3.1.3	<i>Enjeux écologiques mis en avant sur la Réserve</i> .....	17
3.2	NATURE DE LA ZONE DE TRAVAUX.....	18
3.2.1	<i>Milieux naturels présents sur la zone de travaux</i> .....	18
3.2.2	<i>Milieux naturels présents aux abords ou sur le chemin d'accès à la zone de travaux</i> .....	23
3.2.3	<i>Flore</i> .....	29
3.2.4	<i>Faune</i> .....	29
<b>4</b>	<b>IMPACT DU PROJET SUR LES INTÉRÊTS VISÉS PAR LA RNN DES CHAUMES DU VERNILLER.....</b>	<b>30</b>
4.1	INTERACTIONS ET IMPACTS AVEC LES INTÉRÊTS VISÉS PAR LA RNN DES CHAUMES DU VERNILLER.....	30
4.1.1	<i>Interactions et impacts du projet avec les habitats naturels à enjeux</i> .....	30
4.1.2	<i>Interactions du projet avec les espèces végétales à enjeux</i> .....	32
4.1.3	<i>Interactions du projet avec les espèces animales à enjeux</i> .....	34
<b>5</b>	<b>MESURES PERMETTANT DE RÉDUIRE LES INCIDENCES .....</b>	<b>38</b>

# 1 PRÉSENTATION

## 1.1 Objet

Le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre est propriétaire et gestionnaire de plusieurs parcelles au sein de la Réserve naturelle des Chaumes du Verniller. Dans le cadre des missions qu'il s'est fixé sur le site, il a programmé des travaux de restauration et d'entretien de la végétation.

Or, avec la création de la réserve naturelle par décret ministériel n°2014-124 le 14 février 2014, le cadre légal d'intervention sur le site a été modifié. En effet à l'article 13 du décret de création, il est précisé que :

« I. – Les travaux publics ou privés modifiant l'état ou l'aspect de la réserve sont interdits.

II. – Toutefois, certains travaux modifiant l'état ou l'aspect de la réserve peuvent bénéficier de l'autorisation spéciale prévue par l'article L. 332-9 du code de l'environnement dans les conditions prévues aux articles

R. 332-23 à R. 332-25 de ce code.

III. – Peuvent être également réalisés, lorsqu'ils ont fait l'objet d'une déclaration au préfet, dans les conditions prévues à l'article R. 332-26 du code de l'environnement, les travaux publics ou privés susceptibles de modifier l'état ou l'aspect de la réserve prévus dans le plan de gestion approuvé, sans préjudice du respect des autres règles qui leur sont applicables. »

Si le site géré par le Conservatoire fait bien l'objet d'un plan de gestion validé par son conseil scientifique, ce plan n'a pas été validé par les services de la préfecture. En conséquence, les travaux planifiés sont soumis aux articles :

- L.332-9 « Les territoires classés en réserve naturelle ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale du conseil régional pour les réserves naturelles régionales, ou du représentant de l'État pour les réserves naturelles nationales... ».
- R.332-23 « La demande d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle, requise en application des articles L. 332-6 et L. 332-9, est adressée au préfet accompagnée :
  - 1° D'une note précisant l'objet, les motifs et l'étendue de l'opération ;
  - 2° D'un plan de situation détaillé ;
  - 3° D'un plan général des ouvrages à exécuter ou des zones affectées par les modifications,
  - 4° D'éléments suffisants permettant d'apprécier les conséquences de l'opération sur l'espace protégé et son environnement, ces éléments sont précisés par arrêté du ministre chargé de la protection de la nature. »

Le site est également inscrit dans le périmètre d'un site natura 2000 et l'article R414-23 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, modifié par Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 précise la liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un site Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L.414-4. Cette liste inclus « les travaux, constructions ou installations soumis aux autorisations prévues par les dispositions du 1° et 2° du I de l'article L.331-4, des articles L.331-5, L.331-6, L.331-14, L.332-6, L.332-9, L.341-7 et L.341-10 ».

Le présent dossier constitue la demande au titre de ces articles.

## 1.2 *Motifs*

Les travaux consistent en une réouverture partielle (1 ha) d'une zone de pinède et de fruticée calcicole au cœur de la réserve naturelle. Elle est bordée par de la chênaie pubescente au sud et à l'est et par une mosaïque de fruticée, de pelouses, d'ourlet calcicoles et de manteau à Genévrier au nord et à l'ouest.

L'objectif poursuivi dans le cadre de cette opération va dans le sens de ce qui a permis le classement de la réserve naturelle nationale, à savoir, permettre une plus forte représentation des habitats ouverts calcicoles du domaine atlantique et assurer une protection pérenne de deux plantes endémiques ibéro-atlantiques, l'Euphrase de Jaubert et la Sabline des chaumes. En effet, l'ouverture pratiquée sur la pinède et la fruticée calcicole (1 ha) doivent permettre d'étendre, grâce notamment à la gestion pratiquée, les ourlets calcicoles et les pelouses, milieux d'intérêt communautaire favorables aux deux plantes citées.

## 2 DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1 *Contexte général de la RNN des Chaumes du Verniller*

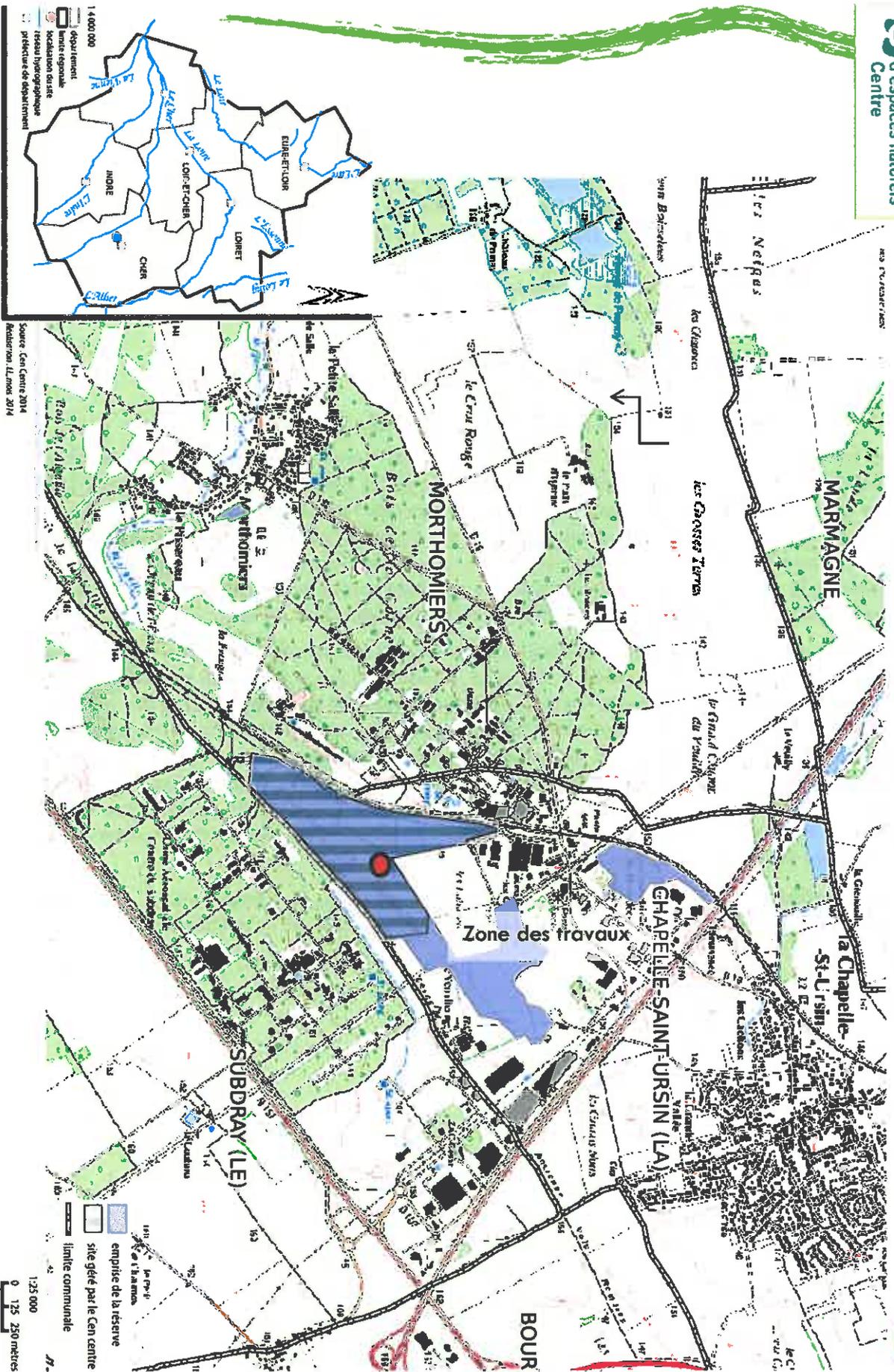
En pleine zone industrielle des Orchidées, les Chaumes du Verniller abritent probablement la plus diversifiée des pelouses berrichonnes, et en même temps le contexte paysager le plus dégradé. Après une exploitation minière du fer, et son grignotage par l'extension des entreprises, la pelouse des Chaumes du Verniller a été protégée par sa situation géographique. Située entre deux entreprises d'armement dotées notamment d'un périmètre pyrotechnique, les possibilités de construction sur le site sont aujourd'hui impossibles assurant la préservation de ce site exceptionnel. Le classement en réserve concrétise un peu plus le statut de protection du site.

Connue depuis plus de 150 ans par les botanistes locaux et nationaux, la pelouse des Chaumes du Verniller a souffert d'agressions liées à l'activité humaine. Espace pastoral traditionnel lorsqu'il existait encore des troupeaux dans le secteur, les chaumes ont été exploités pour le fer présent sous forme d'agglomérat à la surface, pendant la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. À partir de 1950, l'industrie locale s'est implantée sur ce secteur et les pelouses ont régressé de 160 à 30 hectares de milieux ouverts. Coincées entre les usines, et s'isolant avec le développement des boisements, les pelouses ouvertes n'existent aujourd'hui que sur 4 secteurs principaux. Ils abritent les foyers de biodiversité et il est primordial d'entretenir leur ouverture et de créer des corridors entre ces zones pour faciliter les échanges, et ne pas mettre en péril leur existence.

Depuis l'acquisition d'une partie des pelouses par la Commune, le Conservatoire et l'appui de Nexter et MBDA, la mise en place d'une protection réglementaire et la gestion des parcelles sont facilitées.

**'Réserve naturelle des Chaumes du Verniller' - FR3600179**

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE



Source: Cea Centre 2014  
Mise à jour: 11 mai 2014

## 2.2 Nature des travaux à effectuer

### 2.2.1 Bûcheronnage

#### 2.2.1.1 Objectifs opérationnels

Restauration des milieux ouverts en limitant le développement des formations arbustives (0,5 ha).

#### 2.2.1.2 Nature de l'intervention

Travaux de restauration de milieux ouverts par bûcheronnage et abattage de pins sur des pelouses sèches. Les résidus de coupe seront exportés du site ou stockés sur place en fonction des zones de travaux.

#### 2.2.1.3 Ouverture du chantier

Les points listés ci-dessous sont définis avec le prestataire avant la réalisation du chantier et constituent un impératif imposé pour la bonne tenue des travaux.

Sont définis :

- ✓ les accès permettant au prestataire de pénétrer sur les zones soumises aux travaux sont définis lors du lancement de l'opération. Seuls ces accès devront être utilisés.
- ✓ les éléments à conserver.
- ✓ les secteurs de maintien de la végétation en périphérie des zones coupées.
- ✓ les zones de dépôts des broyats et de stockage avant export.

#### 2.2.1.4 Nature des travaux attendus

- ✓ Bûcheronnage des pins ;
- ✓ Broyage des résidus de coupe et dépôt sur les zones définies ;
- ✓ Évacuation des résidus de broyage sur l'ancienne plateforme de stockage en béton ; exportation des troncs et grosses branches hors site pour valorisation.

### Photographies des zones de travaux





## Opérations de restauration de pelouses calcicoles





#### 2.2.1.5 Conditions particulières de réalisation

- pas de travaux du 1<sup>er</sup> mars au 15 octobre ;
- pas de stockage de matériaux hors secteurs notifiés ;
- pas de brulis sur le site ;
- aucun traitement chimique.

Les travaux se dérouleront préférentiellement entre le 16 octobre et le 28 février.

**Le chantier étant réalisé sur un site naturel, il est demandé au prestataire de posséder un bac de récupération des hydrocarbures ou des huiles mécaniques, afin d'éviter toute pollution engendrée par un endommagement du matériel.**

**De plus, il est demandé au prestataire de veiller au nettoyage et à l'entretien de son matériel après chaque journée de travail. Aucun matériel ne pourra être stocké sur le site. Cette démarche vise à éviter toute dissémination d'espèces exotiques envahissantes.**

### 2.2.2 Débroussaillage/broyage ras

#### 2.2.2.1 Objectifs opérationnels

Entretien des milieux ouverts en limitant le développement des formations arbustives (0,9 ha).

#### 2.2.2.2 Nature de l'intervention :

Travaux d'entretien de milieux ouverts par débroussaillage avec ramassage et évacuation.

#### 2.2.2.3 Ouverture du chantier :

**Les points listé ci-dessous sont définis avec le prestataire avant la réalisation du chantier et constituent un impératif imposé pour la bonne tenue des travaux.**

Sont définis :

- ✓ les accès : les accès permettant au prestataire de pénétrer sur les zones soumises aux travaux sont définis lors du lancement de l'opération. Seuls ces accès devront être utilisés.
- ✓ les éléments à conserver.
- ✓ les secteurs de maintien de la végétation en périphérie des zones coupées.
- ✓ les zones de dépôts des broyats et de stockage avant export.

#### 2.2.2.4 Nature des travaux attendus :

- ✓ Débroussaillage ou broyage ras de la végétation ;
- ✓ Ramassage des résidus de coupe et stockage sur les zones définies ;
- ✓ Évacuation des résidus sur l'ancienne plateforme de stockage en béton.

### Photographies des zones de travaux



#### **2.2.2.5 Conditions particulières de réalisation :**

- pas de travaux du 1<sup>er</sup> mars au 15 octobre ;
- pas de stockage de matériaux hors secteurs notifiés ;
- pas de brulis sur le site ;
- aucun traitement chimique.

Les travaux se dérouleront préférentiellement entre le 16 octobre et le 28 février.

**Le chantier étant réalisé sur un site naturel, il est demandé au prestataire de posséder un bac de récupération des hydrocarbures ou des huiles mécaniques, afin d'éviter toute pollution engendrée par un endommagement du matériel.**

**De plus, il est demandé au prestataire de veiller au nettoyage et à l'entretien de son matériel après chaque journée de travail. Aucun matériel ne pourra être stocké sur le site. Cette démarche vise à éviter toute dissémination d'espèces exotiques envahissantes.**

## 3 ÉTAT INITIAL

### 3.1 Contexte patrimonial général

#### 3.1.1 Description de la RNN des Chaumes du Verniller

La Réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller regroupe un ensemble d'habitats de pelouses sèches remarquables. Les travaux qui doivent être menés sur le site ont avant tout pour objectif d'augmenter cette surface de pelouses en intervenant sur la fruticée qui a tendance à couvrir cet habitat et à couper des pins plantés par le passé sur le site.

On peut observer sur la réserve :

Habitats présents :

- Dalles rocheuses et Pelouses xérophiles
- Pelouses calcicoles méso-xérophiles
- Ourlets calcicoles xéro-thermophiles
- Ourlets calcicoles mésophiles
- Fruticées calcicoles
- Manteau à Genévriers
- Chênaie sessiliflore à chêne pubescent
- Pinède
- Moissons sur sols calcaires

Flore remarquable :

- Protection nationale : la Sabline des Chaumes (*Arenaria controversa*) et l'Euphraise de Jaubert (*Odontites jaubertianus*)
- Protection régionale : 22 espèces, dont le Stipe penné (*Stipa pennata*), l'Anthyllide des montagnes (*Anthyllis montana*), la Marguerite à feuilles de graminées (*Leucanthemum graminifolium*)

Espèces patrimoniales

- 21 espèces d'orchidées et 45 espèces rares en région Centre.
- 69 espèces de champignons recensées, dont *Echinoderma echinaceum*, espèce très rare.
- Faune très diversifiée des pelouses avec 16 mammifères, 41 oiseaux, 3 amphibiens, 6 reptiles, 220 espèces de papillons dont l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*)

Par ailleurs, le site est en parti intégré dans le périmètre de la ZNIEFF de type 1 240006415 « Pelouses des Chaumes du Verniller » et classé au titre de Natura 2000 au sein du site FR2400520 « Coteaux, bois et marais calcaire de la Champagne berrichonne ».

Comme évoqué plus haut, il existe également un plan de prévention des risques technologiques sur le site qui couvre l'activité des deux usines d'armement qui entourent la réserve. Il est bien entendu que les cahiers des charges définis pour les travaux couvrent également l'ensemble des préconisations liées à ces périmètres réglementaires.

Le site ayant été classé réserve naturelle nationale que récemment, il n'existe pas encore de gestionnaire de cet espace au titre de cette politique. La conséquence directe, c'est également que le plan de gestion de la réserve n'est pas encore défini. La rédaction de cette notice d'impact a donc dû être réalisée sans connaissance des enjeux de préservation du site au titre de la réserve.

Toutefois, le Conservatoire dispose d'une bonne connaissance du site et de la gestion des espaces de pelouses calcicoles. Les travaux prévus sont intégrés au sein du plan de gestion du site Conservatoire rédigé par Serge Gressette. Le Conservatoire a également rédigé le dossier de demande de

classement du site en réserve naturelle. C'est donc sur la base de ces deux documents que ce dossier a été rédigé.

Il est précisé que, comme tous les plans de gestion du Conservatoire, celui des Chaumes du Verniller a fait l'objet d'une validation par le Conseil scientifique de ce dernier le 25 mai 2007. Le plan couvrait la période 2007-2012 et a été maintenu pour assurer la gestion courante du site dans l'attente du classement du site en réserve naturelle et que le plan de gestion de cette dernière soit rédigé.



travaux-2014



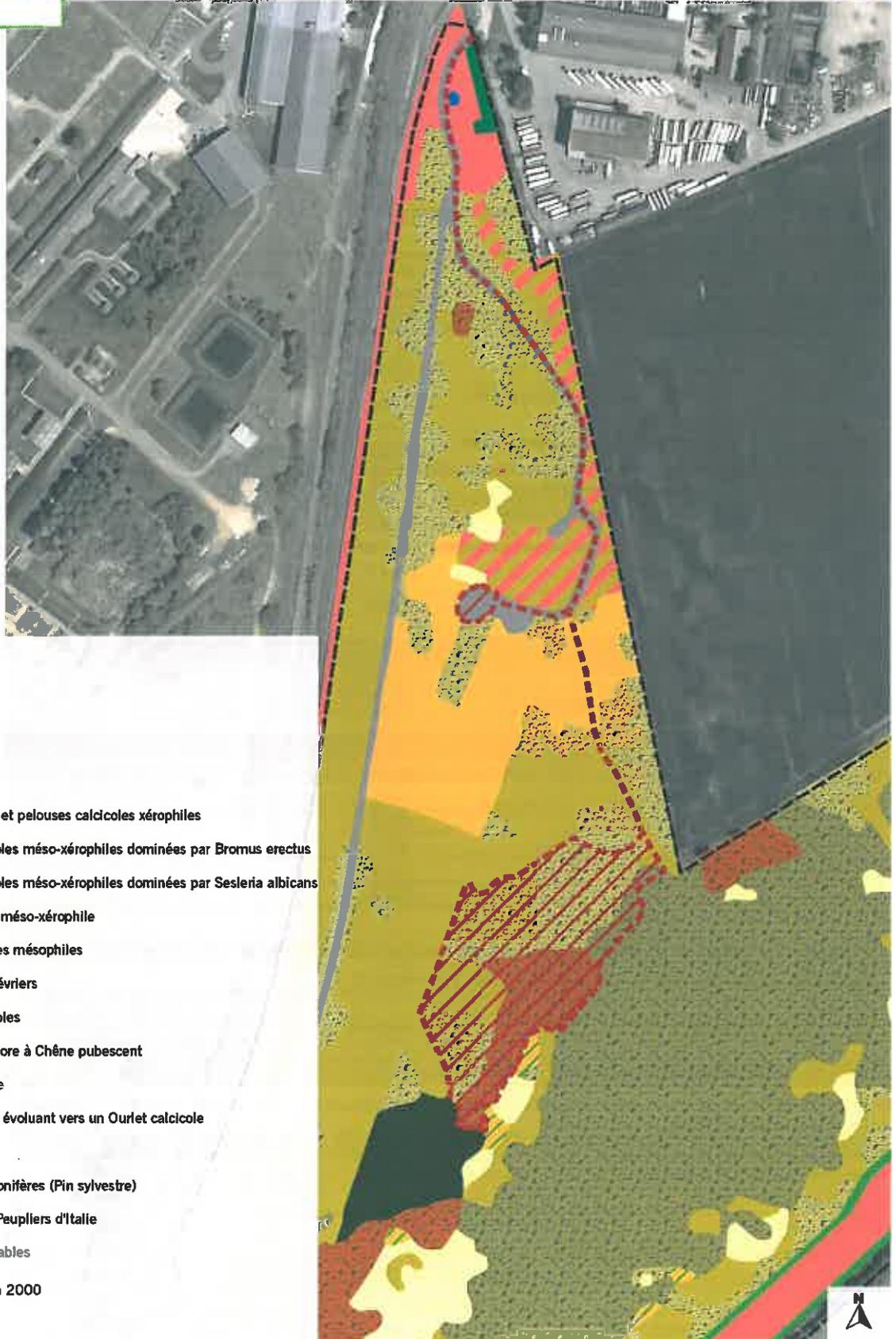
Acces aux travaux



Habitats 2006

-  Dalles calcaires et pelouses calcicoles xérophiles
-  Pelouses calcicoles méso-xérophiles dominées par *Bromus erectus*
-  Pelouses calcicoles méso-xérophiles dominées par *Sesleria albicans*
-  Ourlet calcicole méso-xérophile
-  Ourlets calcicoles mésophiles
-  Manteau à Genévriers
-  Fruticées calcicoles
-  Chênaie sessiliflore à Chêne pubescent
-  Mare temporaire
-  Friche herbacée évoluant vers un Ourlet calcicole
-  Friches
-  Plantation de Conifères (Pin sylvestre)
-  Alignement de Peupliers d'Italie
-  Chemins carrossables

Limites RNN et Natura 2000



1:3354

0 25 50 m

PROJET DE TRAVAUX DE GESTION

Source : Cen Centre 2014

Réalisation : A. Choréin, septembre 2014

### 3.1.2 Valeurs patrimoniales des espaces et espèces de la RNN des Chaumes du Verniller

Dans le cadre du plan de gestion et du dossier de classement en réserve naturelle rédigé par le Conservatoire, la liste des habitats et espèces patrimoniales ont été dressées. Ils sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 1 : Liste des unités écologiques présentes sur la Réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller

Nom français	Code Corine Biotope	Natura 2000	ZNIEFF	Liste rouge régionale	Surface
<b>PELOUSES CALCICOLES</b>					<b>28,14 ha</b>
Dalles calcaires	34.11	6110*-1	ZNIEFF	EN	5,91 ha
Pelouses calcicoles xérophiles	34.332D	6210-26	ZNIEFF	EN	
Pelouses calcicoles méso-xérophiles dominées par <i>Sesleria albicans</i>	34.325	6210-8	ZNIEFF	VU	1,4 ha
Pelouses calcicoles méso-xérophiles dominées par <i>Bromus erectus</i>	34.322G	6210-14	ZNIEFF		6,29 ha
Ourllet-fourré xérophile à <i>Spiraea hispanica</i>	34.41	6210	ZNIEFF		0,69 ha
Ourllet calcicole méso-xérophile à <i>Odontites jaubertianus</i>	34.41	6210	ZNIEFF	NT	12,81 ha
Ourllets calcicoles mésophiles	34.42	6210	ZNIEFF	-	0,56 ha
Manteau à Genévriers	31.88	5130-2	ZNIEFF	VU	0,48 ha
<b>FORMATIONS ARBORÉES</b>					<b>36,31 ha</b>
Fruticées calcicoles	31.812	-	ZNIEFF	-	12,83 ha
Chênaie sessiliflore à Chêne pubescent	41.27	-	-	-	23,48 ha
<b>HABITATS ANTHROPIQUES</b>					<b>8,77 ha</b>
Plantation de Conifères	83.31	-	-	-	3,87 ha
Autres boisements	-	-	-	-	0,11 ha
Friches	86.4	-	-	-	3,30 ha
Voiries et remblais	87.1	-	-	-	1,49 ha
	86.4	-	-	-	1,49 ha
<b>TOTAL</b>					<b>73 ha</b>

Tableau 2 : Liste de la flore d'intérêt patrimonial de la réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller sur le lieu-dit « les Chaumes du Verniller »

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut		Rareté		Valeur patrimoniale
		Protection	Inventaire	18	Centre	
<b>BRYOPHYTES</b>						
<i>Grimmia liseae</i> De Not.	-	-	ZNIEFF	nc	nc	C
<i>Rhytidium rugosum</i> (Hedw.) Kindb.	-	-	ZNIEFF	nc	nc	C
<b>CHAMPIGNONS</b>						
<i>Amanita echinocephala</i> (Vitt.) Quélet	Amanite épineuse	-	ZNIEFF	nc	nc	C
<i>Amanita ovoidea</i> (Bull.:Fr.) Link.	Amanite ovoïde	-	ZNIEFF	nc	nc	C
<i>Boletus satanas</i> Lenz.	Bolet satan	-	ZNIEFF	nc	nc	C
<i>Echinoderma echinaceum</i> var. <i>cedriolens</i> M. Bon	Lépiote hérissée	-	ZNIEFF	nc	nc	C
<i>Hygrocybe calciphilia</i> Arnolds	Hygrophore calcicole	-	ZNIEFF	nc	nc	C
<i>Lyophyllum amariuscolum</i> Cléménçon	Lyophylle amer	-	ZNIEFF	nc	nc	C
<i>Mycenella trachyspora</i> (Rea) Singer	-	-	ZNIEFF	nc	nc	C
<b>PLANTES VASCULAIRES</b>						
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	Orchis Homme pendu	Centre	ZNIEFF	C	AR	C
<i>Adonis annua</i> L.	Adonis goutte de sang	-	-	AR	R	C
<i>Anacamptis pyramidalis</i> L.C.M. Richard	Orchis pyramidal	Centre	-	C	AC	D

<i>Anchusa italica</i> Retz	Buglosse d'Italie	-	ZNIEFF	RR	RR	C
<i>Anthyllis montana</i> L.	Anthyllide des montagnes	Centre	ZNIEFF	RRR	RRR	B
<i>Arenaria controversa</i> Boiss.	Sabline des Chaumes	France	ZNIEFF	R	RRR	A
<i>Artemisia alba</i> Turra	Armoise blanche	-	ZNIEFF	RRR	RRR	B
<i>Aster linosyris</i> L.	Aster linosyris	-	ZNIEFF	AR	RR	B
<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smolj.	Micropse dressé	-	ZNIEFF	R	RR	C
<i>Bupleurum baldense</i> Turra	Buplèvre du Mont Baldo	-	ZNIEFF	R	RR	C
<i>Carthamus mitissimus</i> L.	Cardoncelle doux	Centre	ZNIEFF	C	AC	D
<i>Carex humilis</i> Leysser	Laîche humble	-	ZNIEFF	R	RR	C
<i>Caucalis platycarpus</i> L.	Caucalis à fruits aplatis	-	-	R	RRR	C
<i>Consolida regalis</i> S. F. Gray	Pied d'Alouette	-	ZNIEFF	RR	RR	C
<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng	Barbon pied de poule	-	-	R	RR	C
<i>Euphorbia seguieriana</i> Necker	Euphorbe de Séguier	-	ZNIEFF	R	RR	B
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren. & Godr.	Fumana couché	-	ZNIEFF	AR	AR	C
<i>Galium glaucum</i> L.	Aspérule glauque	-	ZNIEFF	RR	RRR	B
<i>Galium timeroyi</i> Jord.	Gaillet de Timeroy	-	-	RRR	RRR	B
<i>Genista pilosa</i> L.	Genêt poilu	-	ZNIEFF	AC	AR	C
<i>Geranium sanguineum</i> L.	Géranium sanguin	Centre	ZNIEFF	AR	RR	C
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) L.C.M. Richard	Gymnadenia odorant	Centre	ZNIEFF	RRR	RRR	B
<i>Helianthemum oelandicum</i> subsp. <i>incanum</i> (Willk.) Lopez-Gonzalez	Hélianthème blanchâtre	-	ZNIEFF	R	RRR	B
<i>Hornungia petraea</i> (L.) Reichenb.	Hutchinsie	-	ZNIEFF	R	RR	B
<i>Hypochaeris maculata</i> L.	Porcelle tachetée	-	ZNIEFF	RR	RRR	B
<i>Hyssopus officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i> var. <i>decumbens</i>	Hyssope du Berry	-	ZNIEFF	RR	RRR	B
<i>Iberis amara</i> L.	Ibérus amer	-	ZNIEFF	R	RR	C
<i>Inula montana</i> L.	Inule des montagnes	Centre	ZNIEFF	AR	RR	B
<i>Koeleria vallesiana</i> (Honckeny) Gaudin	Koellerie du Valais	Centre	ZNIEFF	AR	RR	B
<i>Leucanthemum graminifolium</i> (L.) Lam.	Leucanthème à feuilles de graminée	Centre	ZNIEFF	RRR	RRR	A
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Swartz	Limodore à feuilles avortées	Centre	ZNIEFF	AR	R	C
<i>Linum leonii</i> F.W. Schultz	Lin de Léon	Centre	ZNIEFF	R	RR	C
<i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i> (A. Cabellero) Rivas Martinez	Lin ligneux	-	ZNIEFF	RR	RR	B
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase	Orchis brûlé	Centre	ZNIEFF	AC	AC	D
<i>Nigella arvensis</i> L.	Nigelle des champs	-	ZNIEFF	RRR	RRR	B
<i>Odontites jaubertianus</i> (Boreau) D. Dietr. ex Walpers subsp. <i>chrysanthus</i> (Boreau) P. Fourn.	Euphrase de Jaubert	France	ZNIEFF	AR	R	A
<i>Ononis pusilla</i> L.	Bugrane naine	-	ZNIEFF	AR	RR	C
<i>Ononis striata</i> Gouan	Bugrane striée	Centre	ZNIEFF	AR	RRR	B
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W. Schmidt) Moench.	Ophrys bourdon	Centre	ZNIEFF	C	AR	C
<i>Ophrys aranifera</i> Huds.	Ophrys litigieux	Centre	ZNIEFF	RR	RR	C
<i>Orchis militaris</i> L.	Orchis militaire	Centre	ZNIEFF	AR	R	C
<i>Prospero autumnale</i> (L.) Speta	Scille d'Automne	Centre	ZNIEFF	AC	AR	D
<i>Pulsatilla vulgaris</i> Miller	Anémone pulsatille	Centre	ZNIEFF	AC	AR	C
<i>Ranunculus gramineus</i> L.	Renoncule à feuilles de graminée	Centre	ZNEFF	RR	RRR	B
<i>Rosa spinosissima</i> L.	Rosier à feuilles de Boucage	-	ZNIEFF	AR	RR	B
<i>Rubus canescens</i> DC	Ronce blanchâtre	-	-	R	RR	C
<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard.	Seslerie bleuâtre	-	ZNIEFF	AR	RR	C
<i>Spiraea hypericifolia</i> subsp. <i>obovata</i> (Waldst. & Kit. ex Willd.) H.Huber	Spirée à feuilles ovales	-	ZNIEFF	AR	RR	B
<i>Stachys germanica</i> L.	Epiaire d'Allemagne	-	-	AR	R	C
<i>Stipa pennata</i> L.	Stipe penné	Centre	ZNIEFF	RR	RRR	B
<i>Thalictrum minus</i> L.	Petit pigamon	-	ZNIEFF	AC	R	D
<i>Thesium humifusum</i> subsp. <i>divaricatum</i> (Mert. & W.D.J.Koch) Bonnier & Layens	Thésion divariqué	-	ZNIEFF	RR	RRR	B
<i>Thymelaea passerina</i> (L.) Coss. & Germ.	Passerine	-	-	RRR	RRR	C

<i>Trifolium montanum</i> L.	Trèfle des montagnes	-	ZNIEFF	RR	RRR	B
<i>Trinia glauca</i> (L.) Dumort.	Trinia glauque	-	ZNIEFF	AR	RR	C
<i>Viola rupestris</i> F.W. Schmidt	Violette des rochers	-	ZNIEFF	RR	RRR	B

#### Statuts :

**France** : protection nationale (arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié le 31 août 1995 relatif à la liste des espèces végétales protégées au niveau national en France).

**Centre** : protection en région Centre (arrêté ministériel du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale).

**ZNIEFF** : espèce déterminante ZNIEFF

**Valeur patrimoniale** : A = importance européenne ; B = importance nationale ; C = importance régionale ; D = importance locale

**Rareté** : statuts de rareté du Cher et du Centre d'après Cordier *et al.* 2010 : NRR : non revu récemment ; RRR extrêmement rare ; RR : très rare R : rare ; AR : assez rare ; AC : assez commun ; C : Commun ; CC : très commun ; CCC : extrêmement commun

Tableau 3 : Liste de la faune d'intérêt patrimonial de la réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller sur le lieu-dit « les Chaumes du Verniller »

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut		Liste rouge Régionale	Valeur patrimoniale
		Protection	ZNIEFF		
<b>ORTHOPTERES</b>					
<i>Bicoloriana bicolor</i> (Philippi)	Decticelle bicolore		ZNIEFF	EN	C
<i>Calliptamus barbarus</i> (Costa)	Criquet de Barbarie		-	LC	D
<i>Ephippiger diurnus</i> Dufour	Ephippigère des vignes		ZNIEFF	NT	D
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (L.)	Courtilière commune		-	VU	C
<i>Stethophyma grossum</i> (L.)	Criquet ensanglanté		-	LC	D
<b>LEPIDOPTERES</b>					
<i>Hesperia comma</i> (L.)	Virgule		-	-	D
<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas)	Miroir		-	VU	C
<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür)	Hespérie des Potentilles		-	NT	D
<i>Aporia crataegi</i> (L.)	Gazé		ZNIEFF	-	D
<i>Hamaeris lucina</i> (L.)	Lucine		-	-	D
<i>Glaucopteryx alexis</i> (Poda)	Azuré des Cytises		ZNIEFF	NT	C
<i>Maculinea arion</i> (L.)	Azuré du Serpolet	DH IV, F	ZNIEFF	VU	A
<i>Arethusana arethusa</i> (Denis & Schiffermüller)	Mercurie		ZNIEFF	VU	C
<i>Clossiana euphrosyne</i> (L.)	Grand Collier argenté		-	NT	C
<i>Erebia aethiops</i> (Esper)	Moiré sylvicole		ZNIEFF	EN	B
<i>Lopinga achine</i> (Scopoli)	Bacchante	DH IV, F	ZNIEFF	EN	A
<i>Minois dryas</i> (Scopoli)	Grand Nègre des bois		ZNIEFF	VU	B
<i>Zygaena fausta</i> (L.)	Zygène de la Bruyère		ZNIEFF	VU	C
<i>Eriogaster catax</i> (L.)	Laineuse du Prunellier	DH II, DH IV, F	ZNIEFF	VU	A
<i>Pareulype berberata</i> (D. & S.)	Cidarie de l'Épine-vinette			CR*	A
<i>Rheumaptera cervinalis</i> (Scopoli)	Mélanippe cervine			CR*	A
<b>COLEOPTERES</b>					
<i>Carabus coriaceus</i> (L.)	Procaste chagriné		ZNIEFF	na	D
<i>Poecilus sericeus</i> L.			-	na	B
<i>Lucanus cervus</i> (L.)	Lucane cerf-volant	DH II	ZNIEFF	na	D
<i>Cetonischema aeruginosa</i> Drury	Cétolne précieuse		-	na	C
<i>Coroebus undatus</i> Fabricius			-	na	C
<i>Semanotus laurasi</i> (Lucas)			-	na	B
<b>NEUROPTERES</b>					
<i>Libelloides coccajus</i> (D. & S.)	Ascalaphe souffré		ZNIEFF	na	B
<b>HEMIPTERES</b>					
<i>Ledra aurita</i> L.	Grand Diable		-	na	D
<b>AMPHIBIENS</b>					
<i>Hyla arborea</i> (Linné)	Rainette verte	DH IV, F	-	LC	D

<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin).	Pélodyte ponctué	F	ZNIEFF	EN	C
<b>REPTILES</b>					
<i>Coronella austriaca</i> Laurenti	Coronelle lisse	DH IV, F	-	NT	D
<i>Lacerta agilis</i> L.	Lézard des souches	DH IV, F	-	EN	C
<b>OISEAUX</b>					
<i>Lullula arborea</i> L.	Alouette lulu	DO I, F	ZNIEFF	LC	C
<i>Sylvia curruca</i> (Linné)	Fauvette babillarde	F	-	VU	C
<i>Lanius collurio</i> L.	Pie-grièche écorcheur	DO I, F	-	LC	C
<b>MAMMIFERES</b>					
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Beichstein).	Petit Rhinolophe	DH II, DH IV, F	ZNIEFF	NT	A
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber).	Grand Rhinolophe	DH II, DH IV, F	ZNIEFF	NT	A
<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl).	Vespertilion de Beichstein	DH II, DH IV, F	ZNIEFF	DD	A
<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy)	Vespertilion à oreilles échanquées	DH II, DH IV, F	ZNIEFF	LC	A
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen).	Grand Murin	DH II, DH IV, F	ZNIEFF	LC	A

#### **Statut de protection :**

**DH II et IV :** Annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore ;

**DO I :** Directive Oiseaux Annexe I (espèces objet de conservation) ;

**F :** protection nationale (arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié le 31 août 1995 relatif à la liste des espèces végétales protégées au niveau national en France).

**Valeur patrimoniale :** A = importance européenne ; B = importance nationale ; C = importance régionale ; D = importance locale.

**Rareté :** liste rouge pour la région Centre (2008 et 2012) ; CR : en danger critique d'extinction ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacé (à surveiller) ; LC : préoccupation mineur.

### **3.1.3 Enjeux écologiques mis en avant sur la Réserve**

Il n'existe pas aujourd'hui de plan de gestion de la réserve. Les enjeux écologiques du site n'ont donc pas encore été évalués dans un document soumis à validation du comité consultatif de gestion et du conseil scientifique de la réserve. Toutefois, sur la base du plan de gestion rédigé par le Conservatoire, il est proposé de retenir les enjeux de préservation suivants :

#### **3.1.3.1 Enjeux prioritaires :**

##### **Les pelouses et ourlets calcicoles :**

Sur les Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin et Morthomiers, l'absence d'entretien durant plusieurs décennies des pelouses calcicoles, et plus particulièrement les milieux méso-xérophiles, a conduit à une dégradation générale de leur état de conservation (faibles populations de certaines plantes patrimoniales et de lépidoptères rhopalocères typiques) au profit des ourlets qui occupent la moitié (14,06 ha des 27,66 ha) des milieux ouverts.

Ainsi, la richesse, la spécificité et l'intérêt patrimonial des pelouses calcicoles imposent de mettre en place :

- des mesures de restauration (abattage et débroussaillage des fruticées et de Pré-bois, coupe des pins) sur 5,62 ha
- et d'entretien adéquat (fauche) des pelouses et ourlets calcicoles sur 9,83 ha, surtout compatibles avec les exigences biologiques et écologiques de l'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*), papillon typique des ourlets et en faible population.

##### **Le manteau à Génévriers :**

Sur les Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin et Morthomiers, la rareté, la spécificité et l'intérêt patrimonial du manteau à Génévriers exigent de mettre en place des mesures de restauration (abattage et débroussaillage des fruticées, coupe des pins) sur 0,5 ha.

### **La Chênaie sessiliflore à chêne pubescent :**

Sur les Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin et Morthomiers, la rareté et la richesse de la Chênaie pubescente (13,85 ha) imposent de conserver de manière intégrale ces peuplements pour leur intérêt entomologique (lépidoptères et coléoptères).

### **Les corridors biologiques des Chaumes du Verniller :**

L'enjeu est de connaître les corridors biologiques existants, et à contrario les barrières présentes, au sein mais aussi entre les trois entités (le Tusiau, les Carrières et les Chaumes du Verniller) de l'ensemble des Chaumes du Verniller en fonction de certains groupes d'espèces faunistiques (insectes principalement) déterminés par leur habitat et leur capacité de déplacement connue.

#### **3.1.3.2 Enjeux secondaires :**

### **La qualité paysagère des Chaumes du Verniller :**

Les activités industrielles qui se sont déroulées sur une partie des Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin et Morthomiers (le secteur des « Laburets », notamment) ont dégradé la qualité paysagère. L'objectif est de dresser un état des lieux et de proposer le cas échéant des mesures afin de restaurer les paysages du site.

### **L'extension foncière :**

Les acteurs de la maîtrise foncière (le Conseil général du Cher, le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre) doivent poursuivre les actions de préservation des Chaumes du Verniller par la maîtrise foncière et d'usage. Cette stratégie peut permettre de préserver et de gérer un ensemble cohérent de milieux calcicoles thermophiles (intervention sur la pelouse marneuse du Champ de l'Étang...).

## **3.2 Nature de la zone de travaux**

### **3.2.1 Milieux naturels présents sur la zone de travaux**

La zone de travaux couvre un espace de transition entre l'Ourlet calcicoles méso-xérophiles à l'ouest et la Chênaie sessiliflore à chêne pubescent à l'est. La zone impactée par les travaux comporte 4 habitats :

- Ourlet calcicole méso-xérophile (CB 34.41, N2000 6210) ;
- Fruticées calcicoles (CB 31.812) ;
- Plantation de Pin sylvestre (CB 83.31)
- Chênaie sessiliflore à chêne pubescent (CB 41.27)

### 3.2.1.1 L'Ourllet calcicoles méso-xérophile (CB 34.41, N2000 6210)

<p><b>ENVIRONNEMENT STATIONNEL</b></p> <p>Communautés calcicoles thermophiles plus ou moins xérophiles constituées de plantes herbacées vivaces et de plantes frutescentes.</p> <p><b>Rang phytosociologique :</b>  <i>Geranion sanguinei</i> Tüxen in Müller 1962</p> <p><b>Code Corine Biotope :</b> 34.41.</p> <p><b>Directive Habitats :</b> 6210.</p>	<p><b>ETAT DE CONSERVATION</b></p> <p>Habitat (13,5 ha au total) préservé profitant de l'absence de gestion des pelouses calcicoles, présent sur l'ensemble des Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin et Morthomiers.</p>
	<p><b>INTERET ECOLOGIQUE</b></p> <p>Intérêt écologique fort</p>

<b>CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE</b>		
<i>Anthericum ramosum.</i>	<i>Aster linosyris.</i>	<i>Brachypodium pinnatum.</i>
<i>Eupatorium falcatum.</i>	<i>Campanula glomerata.</i>	<i>Chamaecytisus supinus.</i>
<i>Euphorbia flavicoma/verrucosa.</i>	<i>Genista pilosa.</i>	<i>Genista sagittalis.</i>
<i>Genista tinctoria.</i>	<i>Geranium sanguineum</i>	<i>Melampyrum cristatum.</i>
<i>Odontites jaubertianus/chrysanthus.</i>		<i>Origanum vulgare.</i>
<i>Peucedanum cervicaria.</i>	<i>Phyteuma orbiculare.</i>	<i>Rosa pimpinellifolia.</i>
<i>Spiraea hispanica.</i>	<i>Thalictrum minus.</i>	<i>Trifolium rubens.</i>

<b>TYPES D'OURLETS THERMOPHILES</b>
<p>Cette communauté peut être divisée en deux associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ourlet-fourré xérophile à <i>Spiraea hispanica</i> (<i>Geranio sanguinei</i> - <i>Spiræetum obovatae</i> Braque 1983). Cet ourlet linéaire occupe de faible surface (0,89 ha au total) réparti uniquement sur les Carrières et les Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin.</li> <li>- et l'ourlet calcicole méso-xérophile à <i>Odontites jaubertianus</i> (<i>Odontito chrysanthae</i> - <i>Phyteumetum teneri</i> Braque et Loiseau 1984). Cet ourlet en nappe est le milieu dominant des communautés des pelouses calcicoles avec 12,81 ha, au total, sur l'ensemble des Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin et Morthomiers.</li> </ul>

<b>DYNAMIQUE EVOLUTIVE</b>
Issus des pelouses calcicoles xérophiles ou méso-xérophiles, les ourlets calcicoles thermophiles évoluent vers les fruticées calcicoles du <i>Berberidion</i> .

<p><b>FLORE PATRIMONIALE</b></p> <p>Euphrase de Jaubert [<i>Odontites jaubertianus</i> subsp. <i>chrysanthus</i>].</p> <p>Geranium sanguin [<i>Geranium sanguineum</i>].</p> <p>Aspérulle glauque [<i>Gallium glaucum</i>].</p> <p>Porcelle tachetée [<i>Hypochaeris maculata</i>].</p> <p>Spirée à feuilles ovales [<i>Spiraea hispanica</i>].</p> <p>Aster linosyris [<i>Aster linosyris</i>].</p> <p>Tréfle des montagnes [<i>Trifolium montanum</i>].</p> <p>Phalangère rameuse [<i>Anthericum ramosum</i>].</p> <p><b>CHAMPIGNONS :</b></p> <p><i>Amanita echinocephala.</i></p> <p><i>Amanita ovoidea.</i></p> <p><i>Boletus satanas.</i></p> <p><i>Lyophyllum amariuscutum.</i></p>	<p><b>FAUNE PATRIMONIALE</b></p> <p>Decticelle bicoloré [<i>Melipotera bicolor</i>].</p> <p>Ephippigère des vignes [<i>Ephippiger ephippiger</i>].</p> <p>Azuré du Serpolet [<i>Maculinea arion</i>].</p> <p>Grand Nègre des Bois [<i>Minois dryas</i>].</p> <p>Ascalaphe soufré [<i>Libellodes coccajus</i>].</p> <p>Lézard des souches [<i>Lacerta agilis</i>].</p> <p>Coronelle lisse [<i>Coronella austriaca</i>].</p>
--	--

### 3.2.1.2 La fruticée calcicole

ENVIRONNEMENT STATIONNEL	ETAT DE CONSERVATION
<p>Végétations arbustives calcicoles, xérophiles à mésophiles.</p> <p>Rang phytosociologique : <i>Berberidion vulgaris</i> Braun-Blanquet 1950.</p> <p>Code Corine Biotope : 31.812.</p> <p>Directive Habitats : Non.</p>	<p>Habitat (12,81 ha au total) préservé profitant de l'absence de gestion des pelouses calcicoles, présent sur l'ensemble des Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin et Morthomiers.</p>
	INTERET ECOLOGIQUE
	<p>Intérêt écologique moyen.</p>

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE		
<i>Berberis vulgaris.</i>	<i>Cornus sanguinea.</i>	<i>Crataegus monogyna.</i>
<i>Euonymus europaeus.</i>	<i>Fragaria viridis.</i>	<i>Helleborus foetida.</i>
<i>Ligustrum vulgare.</i>	<i>Lonicera xylosteum.</i>	<i>Prunus mahaleb.</i>
<i>Prunus spinosa.</i>	<i>Rhamnus catharticus.</i>	<i>Rosa canina.</i>
<i>Rosa micrantha.</i>	<i>Rosa tomentosa.</i>	<i>Tamus communis.</i>
<i>Viburnum lantana.</i>		

DYNAMIQUE EVOLUTIVE
<p>Sur le site, les fruticées calcicoles tendent naturellement vers les boisements calcicoles thermophiles : la Chênaie pubescente.</p>

FLORE PATRIMONIALE	FAUNE PATRIMONIALE
<p>Epine-vinette [<i>Berberis vulgaris</i>].</p> <p>Rosier à petites fleurs [<i>Rosa micrantha</i>].</p> <p>Rosier tomenteux [<i>Rosa tomentosa</i>].</p> <p>CHAMPIGNONS :</p> <p><i>Amanita echinocephala</i>.</p> <p><i>Amanita ovoidea</i>.</p> <p><i>Boletus satanas</i>.</p> <p><i>Lyophyllum amariuscolum</i>.</p>	<p>Méconème fragile [<i>Meconema meridionale</i>].</p> <p>Gazé [<i>Aporia crataegi</i>].</p> <p>Pie-grièche écorcheur [<i>Lanius collurio</i>].</p> <p>Fauvette babillarde [<i>Sylvia curruca</i>].</p> <p>Tarier pâtre [<i>Saxicola torquata</i>].</p>

### 3.2.1.3 La plantation de pin sylvestre

<b>ENVIRONNEMENT STATIONNEL</b> Plantations monospécifiques de conifères indigènes ou exotiques hors de leur aire de distribution et de leur habitat naturel. La strate inférieure est quasi néant. <b>Rang phytosociologique :</b> Sans <b>Code Corine Biotope :</b> 83.31.	<b>ETAT DE CONSERVATION</b> Habitat (3,87 ha) s'étant développé suite à plantation au sein du site. Une seule zone représentée sur la réserve.
	<b>INTERET ECOLOGIQUE</b> Intérêt écologique très faible

<b>CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE</b>
<i>Pinus sylvestris</i>

<b>CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE</b>
Évolution de la plantation selon l'activité anthropique de la zone. Les plantations de conifères en zones humides sont destructrices pour le milieu naturel. Diversité diminuée, captation de l'eau par les arbres, fermeture du paysage,

<b>FLORE PATRIMONIALE</b> Les relevés réalisés lors de la rédaction du plan de gestion n'ont mentionné aucune espèce remarquable sur ce secteur du site.	<b>FAUNE PATRIMONIALE</b> Les relevés réalisés lors de la rédaction du plan de gestion n'ont mentionné aucune espèce remarquable sur ce secteur du site.
---	---

### 3.2.1.4 La Chênaie sessiliflore à chêne pubescent

ENVIRONNEMENT STATIONNEL	ETAT DE CONSERVATION
<p>Forêts thermophiles de <i>Quercus pubescens</i> de l'étage supra-méditerranéen sur roches calcaires.</p> <p>Rang phytosociologique : <i>Quercion pubescenti-petraeae</i> Braun-Blanquet 1932 <i>em.</i> Rivas Martinez 1972.</p> <p>Code Corine Biotope : 41.711.</p> <p>Directive Habitats : Non.</p>	<p>Habitat (pré-bois : 4,64 ha et bois : 18,94 ha), présent uniquement aux Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin, préservé et en extension depuis un siècle.</p>
	<p><b>INTERET ECOLOGIQUE</b></p> <p>Intérêt écologique moyen.</p>

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE		
<p><i>Acer campestre.</i></p> <p><i>Clinopodium vulgare.</i></p> <p><i>Euonymus europaeus.</i></p> <p><i>Limodorum abortivum.</i></p> <p><i>Prunus mahaleb.</i></p> <p><i>Quercus pubescens.</i></p> <p><i>Sorbus domestica.</i></p> <p><i>Viburnum lantana.</i></p>	<p><i>Berberis vulgaris.</i></p> <p><i>Cornus sanguinea.</i></p> <p><i>Helleborus foetida.</i></p> <p><i>Ligustrum vulgare.</i></p> <p><i>Prunus spinosa.</i></p> <p><i>Ribes alpinum.</i></p> <p><i>Sorbus torminalis.</i></p> <p><i>Viola hirta.</i></p>	<p><i>Brachypodium sylvaticum.</i></p> <p><i>Crataegus monogyna.</i></p> <p><i>Juniperus communis</i></p> <p><i>Primula veris.</i></p> <p><i>Quercus petraea.</i></p> <p><i>Rubia peregrina.</i></p> <p><i>Ulmus minor.</i></p>

DYNAMIQUE EVOLUTIVE
<p>La Chênaie pubescente peut constituer le stade terminal de la dynamique des séries xérophiles (sols squelettiques, généralement en pente, parfois aussi plats) et méso-xérophiles (sols minces et plats) sur terrains calcaires.</p>

FLORE PATRIMONIALE	FAUNE PATRIMONIALE
<p>Limodore à feuilles avortées [<i>Limodorum abortivum</i>]</p> <p>Groseille des Alpes [<i>Ribes alpinum</i>].</p> <p>CHAMPIGNONS :</p> <p><i>Pluteus boudieri.</i></p>	<p>Méconème fragile [<i>Meconema meridionale</i>]</p> <p>Bacchante [<i>Lopinga achine</i>].</p> <p>Miroir [<i>Heteropterus morpheus</i>].</p> <p>Moiré sylvicole [<i>Erebia aethiops</i>].</p> <p>Grand Collier argenté [<i>Glossiana euphrosyne</i>].</p> <p>Gazé [<i>Aporia crataegi</i>].</p> <p><i>Coroebus undatus</i></p> <p>Cétoine précieuse [<i>Cetonichema aeruginosa</i>].</p> <p>Lucane cerf volant [<i>Lucanus cervus</i>].</p>

### 3.2.2 Milieux naturels présents aux abords ou sur le chemin d'accès à la zone de travaux

Autour de la zone prévue pour les travaux et sur la zone permettant d'y accéder, un certain nombre d'habitats remarquables sont présents. À noter que plus de la moitié de l'accès à la zone se fait par un chemin carrossable et que la zone de stockage temporaire des déchets de coupe se trouve sur une plateforme bétonnée issue de l'ancienne utilisation du site.

La dernière partie de l'accès au site se fait via un ancien chemin regagné par la végétation et présentant des habitats intéressants. La liste des habitats présents sur les abords du chantier sont les suivants :

- Ourlet calcicole méso-xérophile (CB 34.41, N2000 6210) ;
- Fruticées calcicoles (CB 31.812) ;
- Chênaie sessiliflore à chêne pubescent (CB 41.27) ;
- Pelouses calcicoles méso-xérophiles dominées par *Bromus erectus* (CB 34.322G, N2000 6210-14) ;
- Pelouses calcicoles méso-xérophiles dominées par *Sesleria albicans* (CB 34.325, N2000 6210-8)
- Manteau à Genévriers (CB 31.88, N2000 5130) ;
- Dalles calcaires et pelouses calcicoles xérophiles (CB 34.11x34.332D, N2000 6110\*-1x6210-26) ;

Certains des habitats situés à proximité des travaux sont déjà identifiés dans la zone d'intervention et détaillés dans les pages précédentes, leur description n'est donc pas reprise.

### 3.2.2.1 Pelouses calcicoles méso-xérophiles dominées par *Bromus erectus*

ENVIRONNEMENT STATIONNEL	ETAT DE CONSERVATION
<p>Communautés méso-xérophiles dominées par des <i>Bromus erectus</i> des plateaux sur des sols bruns calciques.</p> <p><b>Rang phytosociologique :</b> <i>Mesobromenion erecti</i> Braun-Blanquet et Moor 1938.</p> <p><b>Code Corine Biotope :</b> 34.322G. <b>Directive Habitats :</b> 34.32* – 6210-14.</p>	<p>Habitat (6,29 ha au total) très morcelé présent sur l'ensemble des Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin et Morthomiers, assez dégradé du fait de l'absence de gestion.</p>
	INTERET ECOLOGIQUE
	Intérêt écologique fort.

CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE		
<i>Aceras anthropophorum.</i>	<i>Anacamptis pyramidalis.</i>	<i>Blackstonia perfoliata.</i>
<i>Brachypodium pinnatum.</i>	<i>Bromus erectus.</i>	<i>Carduncellus mitissimus.</i>
<i>Carex flacca.</i>	<i>Coronilla minima.</i>	<i>Filipendula vulgaris.</i>
<i>Gymnadenia conopsea.</i>	<i>Helianthemum apenninum.</i>	<i>Himantoglossum hircinum.</i>
<i>Hippocrepis comosa.</i>	<i>Linum tenuifolium.</i>	<i>Listera ovata.</i>
<i>Ononis repens.</i>	<i>Ophrys apifera.</i>	<i>Ophrys araneola.</i>
<i>Ophrys fuciflora.</i>	<i>Ophrys insectifera.</i>	<i>Ophrys sphegodes.</i>
<i>Orchis morio.</i>	<i>Orchis militaris.</i>	<i>Orchis purpurea.</i>
<i>Orchis simia.</i>	<i>Orchis ustulata.</i>	<i>Phyteuma orbiculare.</i>
<i>Platanthera bifolia.</i>	<i>Platanthera chlorantha.</i>	<i>Polygala calcarea.</i>
<i>Potentilla neumanniana.</i>	<i>Prunella grandiflora.</i>	<i>Prunella laciniata.</i>
<i>Pulsatilla vulgaris.</i>	<i>Ranunculus bulbosus.</i>	<i>Sanguisorba minor.</i>
<i>Scabiosa columbaria.</i>	<i>Seseli montanum.</i>	<i>Teucrium montanum.</i>
<i>Teucrium chamaedrys.</i>	<i>Thesium humifusum.</i>	

DYNAMIQUE EVOLUTIVE
Les pelouses calcicoles méso-xérophiles évoluent vers des ourlets méso-xérophiles à mésophiles puis des fruticées calcicoles.

FLORE PATRIMONIALE	FAUNE PATRIMONIALE
Orchis homme-pendu [ <i>Aceras anthropophorum</i> ].	Decticelle bicolore [ <i>Metriopectera bicolor</i> ].
Orchis pyramide [ <i>Anacamptis pyramidalis</i> ].	Virgule [ <i>Hesperia comma</i> ].
Cardoncelle [ <i>Carduncellus mitissimus</i> ].	Hespérie des potentilles [ <i>Pyrgus armoricanus</i> ].
Gymnadénia odorant [ <i>Gymnadenia odoratissima</i> ].	Lucine [ <i>Hamaeris lucina</i> ].
Ophrys litigieuse [ <i>Ophrys araneola</i> ].	Azuré de l'Ajonc [ <i>Plebejus argus</i> ].
Ophrys bourdon [ <i>Ophrys fuciflora</i> ].	Azuré des Cytises [ <i>Glaucopsyche alexis</i> ].
Orchis militaire [ <i>Orchis militaris</i> ].	Mercure [ <i>Arethusana arethusa</i> ].
Orchis brûlé [ <i>Orchis ustulata</i> ].	Zygène du Saintfoin [ <i>Zygaena carnioloca</i> ].
Anémone pulsatile [ <i>Pulsatilla vulgaris</i> ].	<i>Poecilus sericeus</i>
BRYOPHYTES :	Ascalaphe soufré [ <i>Libelloides coccajus</i> ].
<i>Rhytidium rugosum</i> .	Lézard des souches [ <i>Lacerta agilis</i> ].
	Alouette lulu [ <i>Lullula arborea</i> ].

### 3.2.2.2 Pelouses calcicoles méso-xérophiles dominées par *Sesleria albicans*

<p><b>ENVIRONNEMENT STATIONNEL</b></p> <p>Communautés méso-xérophiles dominées par des <i>Sesleria albicans</i> des pentes faibles et d'exposition froide (généralement Ouest et Est).</p> <p>Rang phytosociologique : <i>Seslerio caeruleae - Mesobromenion erecti</i> Oberdofer 1957.</p> <p>Code Corine Biotope : 34.325. Directive Habitats : 34.32* - 6210-8.</p>	<p><b>ETAT DE CONSERVATION</b></p> <p>Habitat de faible surface (1,4 ha au total) uniquement situé sur les Carrières et les Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin, assez dégradé du fait de l'absence de gestion.</p>
	<p><b>INTERET ECOLOGIQUE</b></p> <p>Intérêt écologique fort.</p>

<b>CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE</b>		
<p><i>Anacamptis pyramidalis.</i> <i>Brachypodium pinnatum.</i> <i>Carex flacca.</i> <i>Gymnadenia conopsea.</i> <i>Koeleria pyramidata.</i> <i>Ophrys apifera.</i> <i>Ophrys sphegodes.</i> <i>Orchis simia.</i> <i>Platanthera bifolia.</i> <i>Potentilla neumanniana.</i> <i>Prunella grandiflora.</i> <i>Sesleria albicans.</i> <i>Viola rupestris.</i></p>	<p><i>Anthericum ramosum.</i> <i>Bromus erectus.</i> <i>Coronilla minima.</i> <i>Euphorbia seguieriana.</i> <i>Linum suffruticosum/appressum.</i> <i>Ophrys fuciflora.</i> <i>Orchis militaris.</i> <i>Orchis ustulata.</i> <i>Platanthera chlorantha.</i> <i>Pulsatilla vulgaris.</i> <i>Sanguisorba minor.</i> <i>Teucrium chamaedrys.</i></p>	<p><i>Avenula pratensis.</i> <i>Carduncellus mitissimus.</i> <i>Filipendula vulgaris.</i> <i>Hippocrepis comosa.</i> <i>Ononis repens.</i> <i>Ophrys insectifera.</i> <i>Orchis purpurea.</i> <i>Phyteuma orbiculare.</i> <i>Polygala calcarea.</i> <i>Ranunculus bulbosus.</i> <i>Seseli montanum.</i> <i>Teucrium montanum.</i></p>

<b>DYNAMIQUE EVOLUTIVE</b>
<p>Les pelouses calcicoles méso-xérophiles évoluent vers des ourlets méso-xérophiles à mésophiles puis des fruticées calcicoles.</p>

<b>FLORE PATRIMONIALE</b>	<b>FAUNE PATRIMONIALE</b>
<p>Orchis pyramidal [<i>Anacamptis pyramidalis</i>]. Cardoncelle [<i>Carduncellus mitissimus</i>]. Ophrys bourdon [<i>Ophrys fuciflora</i>]. Orchis militaire [<i>Orchis militaris</i>]. Orchis brûlé [<i>Orchis ustulata</i>]. Anémone pulsatille [<i>Pulsatilla vulgaris</i>]. Violette des rochers [<i>Viola rupestris</i>]. Phalangère rameuse [<i>Anthericum ramosum</i>]. Euphorbe de Séguier [<i>Euphorbia seguierana</i>]. Lin ligneux [<i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i>]. Seslérie bleuâtre [<i>Sesleria albicans</i>]. BRYOPHYTES : <i>Rhytidium rugosum</i>.</p>	<p>Decticelle bicoloré [<i>Metrioptera bicolor</i>]. Virgule [<i>Hesperia comma</i>]. Hespérie des potentilles [<i>Pyrgus armoricanus</i>]. Lucine [<i>Hamaeris lucina</i>]. Azuré de l'Ajonc [<i>Plebejus argus</i>]. Azuré des Cytises [<i>Glaucopsyche alexis</i>]. Mercure [<i>Arethusana arethusana</i>]. Zygène de la bruyère [<i>Zygaena fausta</i>]. Ascalaphe soufre [<i>Libelloides coccajus</i>]. Lézard des souches [<i>Lacerta agilis</i>].</p>

### 3.2.2.3 Manteau à Genévriers

#### ENVIRONNEMENT STATIONNEL

Formations calcicoles arbustives méso-xérophiles, dominées par *Juniperus communis* en voile des pelouses calcicoles dominées par *Sesleria albicans* et de l'ourlet méso-xérophile à *Odontites jaubertianus*.

Rang phytosociologique :

*Berberidion vulgaris* Braun-Blanquet 1950.

Code Corine Biotope : 31.88.

Directive Habitats : 31.88 – 5130-2.

#### ETAT DE CONSERVATION

Habitat (0,48 ha) très localisé (Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin) à stabilité moyenne assez préservé.

#### INTERET ECOLOGIQUE

Intérêt écologique fort.

#### CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE

*Berberis vulgaris*.

*Juniperus communis*.

*Rosa canina*.

*Cornus sanguinea*.

*Prunus spinosa*.

*Viburnum lantana*.

*Crataegus monogyna*.

*Quercus pubescens*.

+ Espèces typiques des pelouses calcicoles dominées par *Sesleria albicans* et de l'ourlet méso-xérophile à *Odontites jaubertianus*.

#### DYNAMIQUE EVOLUTIVE

Le manteau à Genévriers tendent naturellement vers les boisements calcicoles thermophiles : la Chênaie pubescente.

#### FLORE PATRIMONIALE

Euphrase de Jaubert [*Odontites jaubertianus* subsp. *chrysanthus*].

Ophrys bourdon [*Ophrys fuciflora*].

Orchis brûlé [*Orchis ustulata*].

Anémone pulsatile [*Pulsatilla vulgaris*].

Phalangère rameuse [*Anthericum ramosum*].

Porcelle tachetée [*Hypochaeris maculata*].

Euphorbe de Séguier [*Euphorbia seguierana*].

Lin ligneux [*Linum suffruticosum* subsp. *appressum*].

Seslérie bleuâtre [*Sesleria albicans*].

Epine-vinette [*Berberis vulgaris*].

CHAMPIGNONS :

*Mycenella trachyspora*

*Echinoderma echinaceum* var. *cedriolens*

*Amanita echinocephala*.

*Amanita ovoidea*.

*Boletus satanas*.

*Lyophyllum amariuscolum*.

#### FAUNE PATRIMONIALE

Decticelle bicolore [*Metricoptera bicolor*].

Méconème fragile [*Meconema meridionale*].

Ephippigère des vignes [*Ephippiger ephippiger*].

Azuré du Serpolet [*Maculinea arion*].

Grand Nègre des Bois [*Minois dryas*].

Gazé [*Aporia crataegi*].

*Semanotus laurasi*

*Coroebus undatus*.

Bupreste du Genévrier [*Scintillarix festiva*].

Ascalaphe soufre [*Libelloides coccajus*].

Lézard des souches [*Lacerta agilis*].

Coronelle lisse [*Coronella austriaca*].

### 3.2.2.4 Dalles calcaires

#### ENVIRONNEMENT STATIONNEL

Végétations pionnières à dominance de vivaces (souvent crassulescentes) des dalles rocheuses calcaires.

##### Rang phytosociologique :

*Alyssa alyssoidis* – *Sedion albi* Oberdorfer & Müller in Müller 1961.

Code Corine Biotope : 34.11.

Directive Habitats : 34.11\* – 6110-1.

#### ETAT DE CONSERVATION

Habitat assez préservé de faible surface (de l'ordre de 0,5 ha au total) présent sur l'ensemble des Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin et Morthomiers.

#### INTERET ECOLOGIQUE

Intérêt écologique moyen

#### CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE

*Acinos arvensis.*

*Bupleurum baldense.*

*Echium vulgare.*

*Minuartia hybrida/tenuifolia.*

*Sedum ocre.*

*Sherardia arvensis.*

*Veronica arvensis.*

*Althaea hirsuta.*

*Catapodium rigidum.*

*Erophila verna.*

*Poa bulbosa.*

*Sedum album.*

*Thlaspi perfoliatum.*

*Vulpia unilateralis.*

*Bombycilaena erecta.*

*Cerastium pumilum.*

*Hornungia petraea.*

*Saxifraga tridactylites.*

*Scilla autumnalis.*

*Thymus serpyllum.*

#### DYNAMIQUE EVOLUTIVE

Après diminution de la pression des lapins et/ou abandon pastoral, le tapis graminéen et chaméphytique se densifie très lentement. Parallèlement, les secteurs dépourvus de végétation pérenne favorables aux thérophytes se réduisent progressivement. Le sol devient de plus en plus épais. On a ainsi un passage progressif vers les pelouses calcicoles xérophiles.

#### FLORE PATRIMONIALE

Scille d'Automne [*Scilla autumnalis*].

Hutchinsie [*Hornungia petraea*].

Buplèvre du Mont Baldo [*Bupleurum baldense*].

Micrope dressé [*Bombycilaena erecta*].

Guimauve hérissée [*Althaea hirsuta*].

Aisine à feuilles ténues [*Minuartia hybrida* subsp. *tenuifolia*].

##### BRYOPHYTES :

*Grimmia lisae.*

*Gymnostomum calcareum.*

*Phascum curvicolle.*

*Tortula intermedia.*

#### FAUNE PATRIMONIALE

Criquet de Barbarie [*Calliptamus barbarus*].

### 3.2.2.5 Pelouses calcicoles xérophiles

<p><b>ENVIRONNEMENT STATIONNEL</b></p> <p>Formations xérophiles ouvertes dominées par des graminées vivaces souvent riches en chaméphytes, accompagnées d'espèces annuelles de l'Alyso-Section colonisant des sols calcaires superficiels.</p> <p>Rang phytosociologique : Xerobromion erecti Braun-Blanquet et Moor 1935.</p> <p>Code Corine Biotope : 34.332D. Directive Habitats : 34.33 – 6210-26.</p>	<p><b>ETAT DE CONSERVATION</b></p> <p>Habitat assez préservé de faible surface (de l'ordre de 5,4 ha au total) présent sur l'ensemble des Chaumes du Verniller à La-Chapelle-St-Ursin et Morthomiers.</p> <p><b>INTERET ECOLOGIQUE</b></p> <p>Intérêt écologique exceptionnel, milieu d'une très grande richesse floristique</p>
--	--

<p><b>CORTEGE FLORISTIQUE CARACTERISTIQUE</b></p>		
<p><i>Allium sphaerocephalon.</i> <i>Artemisia alba.</i> <i>Carex humilis.</i> <i>Globularia bisnagarica.</i> <i>Helianthemum oelandicumincanum.</i> <i>Inula montana.</i> <i>Linum suffruticosum/appressum.</i> <i>Ononis striata.</i> <i>Thesium divaricatum.</i></p>	<p><i>Anthyllis montana.</i> <i>Bombacilaena erecta.</i> <i>Euphorbia seguieriana.</i> <i>Helianthemum apenninum.</i> <i>Hyssopus officinalis/officinalis var. decumbens.</i> <i>Koeleria valesiana.</i> <i>Ranunculus gramineus.</i> <i>Trinia glauca.</i></p>	<p><i>Arenaria controversa.</i> <i>Bupleurum baldense.</i> <i>Fumana procumbens.</i> <i>Linum leonii.</i> <i>Ononis pusilla.</i> <i>Stipa pennata.</i></p>

<p><b>DYNAMIQUE EVOLUTIVE</b></p> <p>L'origine et la gestion passée des pelouses déterminent la dynamique évolutive. Ainsi, les pelouses xérophiles primaires évoluent très lentement soit, suite à un pâturage, fauchage ou feux, vers des pelouses fermées du Mesobromion ou soit, naturellement, vers l'ourlet-fourré à Spirée. Mais parfois, des facteurs limitants (éboulis, pente, lapins...) semblent stabiliser ce Xerobromion, constituant alors un paraclimax. Les pelouses xérophiles secondaires issues d'une perturbation ancienne peuvent évoluer en une dizaine d'années vers ces pelouses fermées du Mesobromion.</p>
---

<p><b>FLORE PATRIMONIALE</b></p> <p>Sabline des Chaumes [<i>Arenaria controversa</i>]. Marguerite à feuilles de graminée [<i>Leucanthemum graminifolium</i>]. Anthyllide des montagnes [<i>Anthyllis montana</i>]. Stipe penné [<i>Stipa pennata</i>]. Renoncule à feuilles de graminée [<i>Ranunculus gramineus</i>]. Bugrane striée [<i>Ononis striata</i>]. Armoise camphrée [<i>Artemisia alba</i>]. Hysope du Berry [<i>Hyssopus officinalis</i> var. <i>decumbens</i>]. Thésion divariqué [<i>Thesium divaricatum</i>]. Gaillet de Timeroy [<i>Gallium timeroyi</i>]. Héliantheme blanchâtre [<i>Helianthemum oelandicum</i> subsp. <i>incanum</i>]. Lin ligneux [<i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i>]. BRYOPHYTES : <i>Tortella tortuosa</i>.</p>	<p><b>FAUNE PATRIMONIALE</b></p> <p>Criquet de Barbarie [<i>Calliptamus barbarus</i>]. Virgule [<i>Hesperia comma</i>]. Hespérie des potentilles [<i>Pyrgus armoricanus</i>]. Merceure [<i>Arethusana arethusia</i>]. <i>Poecilus seniceus</i></p>
---	--

### 3.2.3 Flore

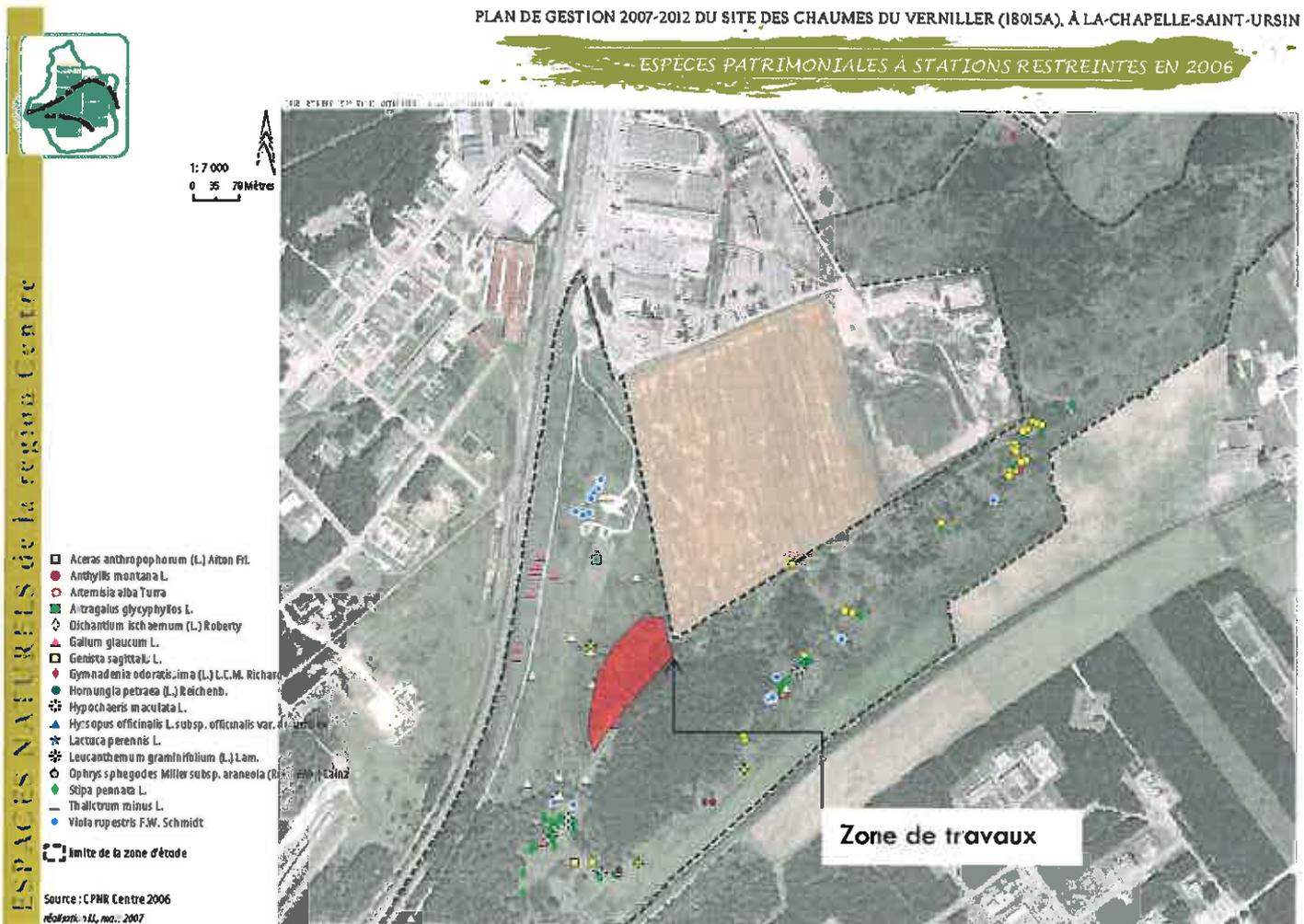
La cartographie jointe permet de localiser les espèces végétales présentes sur ce secteur de la réserve. La richesse floristique du site ne permet pas d'avoir une représentation exhaustive de l'ensemble des plantes patrimoniales sur le site. La réalisation d'une telle carte la rendrait immédiatement illisible. Compte tenu de la répartition de certaines espèces patrimoniales présentes sur l'ensemble de la réserve, certaines n'ont volontairement pas été signalées sur la cartographie.

En l'état actuel des connaissances, trois espèces patrimoniales ont été recensées sur la zone de travaux ou dans la zone d'accès au site. Il s'agit de : *Thalictrum minus*, *Hypochaeris maculata*, *Rosa spinosissima*.

Ces espèces sont considérées comme patrimoniales de niveau B ou D sur la réserve mais ne bénéficient d'aucun statut de protection.

PLAN DE GESTION 2007-2012 DU SITE DES CHAUMES DU VERNILLER (18015A), À LA-CHAPELLE-SAINT-URSIN

ESPÈCES PATRIMONIALES À STATIONS RESTREINTES EN 2006



### 3.2.4 Faune

Il existe peu de données sur la faune sur la zone ciblée par les travaux, toutefois, une analyse menée sur la base de la connaissance du site, des espèces présentes et du document d'objectifs Natura 2000, il a été recensé 7 espèces patrimoniales potentiellement présentes ou à présence avérée pouvant être impactées négativement par le projet. Il s'agit de : *Ephippiger diurnus*, *Aporia crataegi*, *Eriogaster catax*, *Pareulype berberata*, *Rheumaptera cervinalis*, *Sylvia curruca* & *Lanius collurio*.

## 4 IMPACT DU PROJET SUR LES INTÉRÊTS VISÉS PAR LA RNN DES CHAUMES DU VERNILLER

### 4.1 Interactions et impacts avec les intérêts visés par la RNN des Chaumes du Verniller

#### 4.1.1 Interactions et impacts du projet avec les habitats naturels à enjeux

##### 4.1.1.1 Interactions et impacts négatifs

Tableau 4 : habitats écologiques subissant un impact négatif suite aux travaux prévus sur la Réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller

Nom français	Code Corine Biotope	Natura 2000	Valeur patrimoniale	Surface		Impact	Commentaire	
				RNN	N 2000			
<b>FORMATIONS ARBORÉES</b>								
Fruitées calcicoles	31.812	-	-	12,8 ha	0,77 ha	Négatif fort	Destruction directe de l'habitat de manière à restaurer de la pelouse calcicole méso-xérophile	
<b>HABITATS ANTHROPIQUES</b>								
Plantation de Conifères	83.31	-	-	3,87 ha	0,4 ha	Négatif fort	Destruction directe de l'habitat de manière à restaurer de la pelouse calcicole méso-xérophile	
				36,3 ha				
				8,77 ha				

Les travaux projetés sont amenés à faire disparaître et donc à fortement impacter sur la zone les deux habitats mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Concernant la fruticée calcicole, la surface supprimée correspond à environ 6 % de la surface totale de la réserve. Cet habitat est présent à moins de 50 m de la zone d'intervention ce qui laisse à penser que l'intervention n'aura qu'un impact relatif sur cette formation végétale. Enfin, il est important de considérer que la volonté du Conservatoire dans le cadre de ces travaux n'est pas de faire disparaître l'habitat mais d'en favoriser un autre, la pelouse calcicole et de conserver la mosaïque de végétation présente sur le site, source de la biodiversité remarquable qui est à l'origine du classement en réserve naturelle nationale.

Concernant la plantation de conifères, cet habitat ne contient sur le site aucune espèce remarquable et n'est pas un enjeu de la réserve. Sa disparition comme celle de la fruticée devrait favoriser les milieux ouverts calcicoles et permettre de reconnecter les habitats qui se trouvent de part et d'autre du boisement comme le montre la carte de végétation du site.

Les coupes réalisées pourraient provoquer une modification majeure de l'aspect paysager de la réserve. Le boisement de pins faisant l'objet de l'intervention se trouvant en bordure de la chênaie thermophile, la coupe de ses derniers n'occasionnera finalement qu'un recul de la lisière forestière, mais n'affectera pas profondément l'architecture du paysage. Seul la forme caractéristique des pins sera absente.

#### 4.1.1.2 Interactions et impacts positifs

Tableau 5 : habitats écologiques subissant un impact positif suite aux travaux prévus sur la Réserve naturelle nationale des Chaumes du Vernier

Nom français	Code Corine Biotope	Natura 2000	Valeur patrimoniale	Surface		Impact		Commentaire
				RNN	N 2000	surface	intensité	
<b>PELOUSES CALCICOLES</b>								
Pelouses calcicoles méso-xérophiles dominées par <i>Bromus erectus</i>	34.322G	6210-14	B	6,3 ha	196,8 ha	0 ha	Positif fort	Les opérations d'abattage et de débroussaillage permettront une ouverture du milieu et donc l'expression de cet habitat hautement patrimonial. Restauration potentiel de 1 ha en mosaïque avec l'ourlet calcicole méso-xérophile. Le chemin d'accès aux travaux traverse un secteur de pelouses calcicoles méso-xérophiles (qui a évolué, depuis 2006, vers de l'ourlet) mais sur un chemin existant
Ourlet calcicole méso-xérophile à <i>Odonites faubertianus</i>	34.41	6210	C	12,8 ha	55,6 ha	0,15 ha	Positif fort	Les opérations d'abattage et de débroussaillage permettront une ouverture du milieu et donc l'expression de cet habitat patrimonial. Restauration potentiel de 1 ha en mosaïque avec des pelouses calcicoles méso-xérophiles Le chemin d'accès aux travaux traverse un secteur d'ourlet calcicole méso-xérophile mais sur un chemin existant
Manteau à Genévriers	31.88	5130-2	B	0,5 ha	16,5 ha	0,5 ha	Positif fort	Les quelques Genévriers présents sur la zone de travaux seront conservés
<b>HABITATS ANTHROPIQUES</b>								
Voiries et remblais	86.4	-	-	1,49 ha		0,12 ha	Positif moyen	Le chemin d'accès aux travaux permettra de restaurer un chemin existant qui s'est fortement embroussaillé
				<b>28 ha</b>				
				<b>8,77 ha</b>				

Ce tableau résume l'objectif même de la réalisation de ces travaux. L'abattage des pins et la réouverture de la zone de fruticée doivent permettre la recolonisation par de l'espace par des habitats de pelouses. Potentiellement et si le suivi post-restauration est assuré correctement, c'est environ 1 hectare de milieux ouverts calcicoles hautement patrimoniaux et d'intérêt communautaire qui peuvent être retrouvés.

## 4.1.2 Interactions du projet avec les espèces végétales à enjeu

### 4.1.2.1 Interactions et impacts négatifs

Tableau 6 : Espèces d'intérêt patrimonial présentes sur la Réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller et subissant un impact négatif suite aux travaux prévus

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Valeur patrimoniale	Impact		Commentaire
				surface	intensité	
<b>PLANTES</b>						
<i>Rosa spinosissima</i> L.	Rosier à feuilles de Boucage	-	B		Négatif faible	Situé aux abords directs de la zone de travaux.
<i>Thalictrum minus</i>	Petit pigamon	-			Négatif faible	Situé aux abords directs de la zone de travaux.
<i>Hypochaeris maculata</i>	Porcelle tachetée	-	B		Négatif faible	Situé aux abords directs de la zone de travaux.

Concernant ces 3 espèces, l'approche est différente, étant inféodées aux ourlets thermophiles, elles ne sont pas situées sur la zone de travaux. Le passage des engins dans le cadre des rotations ou des interventions peut occasionner la destruction des stations.

*Rosa spinosissima* est une plante ligneuse, elle ne devrait pas subir de dommage même en cas de passage de roues. En revanche, les stations étant bien identifiées, il est proposé de matérialiser les stations avec de la rubalise de chantier de manière à bien les localiser et éviter tout écrasement de la plante.

*Thalictrum minus* : l'espèce est assez commune sur le site, elle est localisée à proximité du chemin d'accès à la zone de travaux. Les éventuels passages pourraient plante, mais son caractère vivace devrait empêcher toute destruction de celle-ci.

*Hypochaeris maculata* : plante également située à proximité de la zone de travaux. Cette plante vivace à rosette pourrait être impacté fortement par le passage des engins. La localisation de la plante étant bien connue, il est proposé de baliser cette zone de manière à éviter sa destruction.

### 4.1.2.2 Interaction et impacts positifs

Tableau 7 : Espèces d'intérêt patrimonial présentes sur la Réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller et subissant un impact positif suite aux travaux prévus

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Valeur patrimoniale	Impact		Commentaire
				surface	intensité	
<b>PLANTES</b>						
<i>Grimmia liseae</i> De Not.	-	-	C	1 ha	Positif fort	Espèce de pelouses calcicoles méso-xérophiles
<i>Rhytidium rugosum</i> (Hedw.) Kindb.	-	-	C	1 ha	Positif fort	Espèce de pelouses calcicoles méso-xérophiles
<i>Amanita echinocephala</i> (Vitt.) Quélet	Amanite épineuse	-	C		Positif moyen	Espèce de lisière de chênaie
<i>Amanita ovoidea</i> (Bull.:Fr.) Link.	Amanite ovoïde	-	C		Positif moyen	Espèce de lisière de chênaie



### 4.1.3 Interactions du projet avec les espèces animales à enjeux

#### 4.1.3.1 Interaction et impacts négatifs

Tableau 8 : Espèces d'intérêt patrimonial présentes sur la Réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller et subissant un impact négatif suite aux travaux prévus

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Valeur patrimoniale	Impact		Commentaire
				surface	intensité	
<b>INSECTES</b>						
<i>Ephippiger diurnus</i> Dufour	Ephippigère des vignes		D	1 ha	Négatif faible	Fréquente les fruticées, mais pond dans le sol
<i>Aporia crataegi</i> (L.)	Gazé		D	0,77 ha	Négatif fort	Espèce se développant sur Prunellier
<i>Eriogaster catax</i> (L.)	Laineuse du Prunellier	DH II, DH IV, F	A	0,77 ha	Négatif fort	Espèce se développant sur Prunellier aubépinas
<i>Pareulype berberata</i> (D. & S.)	Cidarie de l'Épine-vinette		A	0,77 ha	Négatif fort	Espèce se développant sur prunellier
<i>Rheumaptera cervinalis</i> (Scopoli)	Mélanippe cervine		A	0,77 ha	Négatif fort	Espèce se développant sur prunellier
<b>VERTÉBRES</b>						
<i>Sylvia curruca</i> (Linné)	Fauvette babillarde	F	C	1 ha	Négatif moyen	Niche au printemps dans les fruticées
<i>Lanius collurio</i> L.	Pie-grièche écorcheur	DO I, F	C	1 ha	Négatif faible	Niche au printemps dans les fruticées clairsemées

L'ensemble des espèces mentionnées ne rentrent pas dans les enjeux principaux du site. Si chacune est étudiée en détail :

*Ephippiger diurnus* : l'impact est assez négligeable, si l'espèce fréquente les fruticées, la période de réalisation des travaux ne devrait pas poser de problèmes particuliers ni sur les adultes, ni sur les pontes.

*Aporia crataegi* : Impact potentiel sur les communautés de chenilles qui pourraient se trouver sur un prunellier au sein de la fruticée. L'espèce est assez présente sur le site et la présence de nombreux espaces de fruticées autour de la zone de travaux devrait permettre le maintien de l'espèce sur la réserve.

*Pareulype berberata* & *Rheumaptera cervinalis* : Potentiellement impactés lors de la coupe d'Épine vinette lors des travaux. Ces espèces sont bien présentes sur le site et la présence de nombreux espaces de fruticées autour de la zone de travaux ne devrait pas être préjudiciable pour ces espèces sur la réserve.

*Eriogaster catax* : Présent sur la réserve sur la base des données du document d'objectifs du site « Coteaux bois et marais calcaire de la Champagne berrichonne ». Cette espèce d'intérêt communautaire est présente sur le site et notamment dans la zone de travaux. L'impact sur l'espèce ne peut être considéré comme nul, mais la présence importante de fruticée en périphérie des travaux pourrait permettre le maintien de l'espèce. Si l'on considère la biologie de l'espèce, deux cas de figure peuvent se présenter. Soit l'individu passe l'hiver sous forme de chrysalide,

soit c'est sous la forme d'œuf en diapause hivernale. À l'échelle du site Natura 2000, elle est également présente sur les communes de Morthomiers, Lunery, Saint-Amand-Montrond et Coust. L'impact est donc assez limité sur cet aspect.

Concernant les deux espèces de vertébrés, ces deux oiseaux sont migrateurs et ne seront pas sur le site en période de travaux. La présence d'autres massifs de fruticées calcicoles leur permettront de poursuivre leur développement sur le site à la prochaine migration.

#### 4.1.3.2 Interactions et impacts positifs

Tableau 9 : Espèces d'intérêt patrimonial présentes sur la Réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller et subissant un impact positif suite aux travaux prévus

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection		Impact		Commentaire
		Valeur patrimoniale	surface	surface	intensité	
<b>INSECTES</b>						
<i>Bicolorana bicolor</i> (Philippi)	Décicelle bicoloré	C	C	1 ha	Positif fort	Espèce de pelouses calcicoles méso-xérophiles
<i>Calliptamus barbarus</i> (Costa)	Criquet de Barbarie	D	D	1 ha	Positif fort	Espèce de pelouses calcicoles méso-xérophiles
<i>Hesperia comma</i> (L.)	Virgule	D	D	1 ha	Positif fort	Espèce de pelouses calcicoles méso-xérophiles
<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas)	Miroir	C	C	1 ha	Positif fort	Espèce d'ourlets calcicoles méso-xérophiles
<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür)	Hespérie des Potentilles	D	D	1 ha	Positif fort	Espèce de pelouses calcicoles méso-xérophiles
<i>Hamearis lucina</i> (L.)	Lucine	D	D	0,01 ha	Positif	Espèce de chênagie
<i>Glaucopsyche alexis</i> (Poda)	Azuré des Cytises	C	C	1 ha	Positif fort	Espèce de pelouses calcicoles méso-xérophiles
<i>Maculinea arion</i> (L.)	Azuré du Serpolet	A	A	1 ha	Positif fort	Espèce de pelouses calcicoles méso-xérophiles
<i>Arethusa arefusa</i> (Denis & Schiffmüller)	Mercure	C	C	1 ha	Positif fort	Espèce de pelouses calcicoles méso-xérophiles
<i>Zygaena fausta</i> (L.)	Zygène de la Bruyère	C	C	1 ha	Positif fort	Espèce de pelouses calcicoles méso-xérophiles
<i>Poecilus sericeus</i> L.		B	B	1 ha	Positif fort	Espèce de pelouses calcicoles méso-xérophiles
<i>Semanothus laurasi</i> (Lucas)		B	B	1 ha	Positif moyen	Espèce se développant sur le Genévrier
<i>Libellula coccajus</i> (D. & S.)	Ascalaphe soufre	B	B	1 ha	Positif fort	Espèce de pelouses calcicoles méso-xérophiles
<b>VERTÉBRÉS</b>						
<i>Coronella austriaca</i> Laurenti	Coronelle lisse	D	D	1 ha	Positif fort	Espèce de milieux ouverts
<i>Lacerta agilis</i> L.	Lézard des souches	C	C	1 ha	Positif fort	Espèce de pelouses sèches
<i>Lullula arborea</i> L.	Alouette	C	C	1 ha	Positif fort	Espèce de milieux ouverts

Ce tableau donne pour indication l'ensemble des espèces patrimoniales présentes à proximité de la zone de travaux pouvant être impacté positivement grâce à la recolonisation progressive de la pelouse ou de l'ourlet sur la zone de travaux. À noter dans cette liste, la présence de 4 espèces protégées à l'échelle nationale et inscrite comme espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive habitats ou oiseaux.

## 5 MESURES PERMETTANT DE RÉDUIRE LES INCIDENCES

L'analyse livrée quant aux impacts de ce projet montre que les effets attendus compensent les impacts qui pourraient être causés aux habitats et aux espèces de la réserve naturelle. Toutefois, il persiste une problématique, celle de la Laineuse du prunellier, espèce d'intérêt communautaire, pour laquelle aucune solution de compensation réellement efficace ne peut être trouvée. Seule la mise en balance de l'intérêt des travaux au regard de la surface de prunellier peut être évoquée et ainsi espérer que cette surface soit suffisamment importante pour que l'espèce ne soit pas présente sur la seule zone de fruticée calcicole coupée lors des travaux.

Des impacts négatifs étant tout de même relevés, afin d'en limiter l'impact voire de le supprimer, le Conservatoire prévoit de prendre les précautions suivantes :

- Les travaux seront réalisés hors période d'activité de la faune et de la flore pour en réduire les impacts.
- Concernant la Laineuse du prunellier, si les individus passent l'hiver sous forme de nymphe, il est fort probable que posée au sol, celle-ci soit écrasée ou aspirée par les engins de chantier. Si la diapause s'effectue sous forme d'œuf, il est possible d'intervenir en amont pour éviter une destruction trop importante de l'espèce. Les pontes d'*Eriogaster catax* étant assez remarquables, il est prévu de réaliser, en amont du chantier et potentiellement une ou deux fois en cours de chantier, des relevés sur les prunelliers pour s'assurer de la présence ou non des pontes du papillon celles-ci étant assez caractéristiques. Ces relevés seront réalisés par les chargés d'étude scientifique du Conservatoire, habilités par arrêté préfectoral n°2012-3-010 au transport et manipulation d'espèces protégées. En cas de découverte, les branches sur lesquelles sont présentes les pontes seront déplacées dans d'autres massifs de à proximité du lieu de découverte.
- La circulation sur la réserve est limitée aux seules zones balisées par le Conservatoire et affichée sur les cartes comme chemin carrossable ou ancien chemin.
- Pour éviter la dégradation des sols sur les zones sensibles qui ne peuvent être évitées, les engins de chantier utilisés sont équipés de pneus basse pression.
- Afin d'éviter la disparition d'espèces patrimoniales, lorsque cela est possible, leur présence sera signalée par de la rubalise et le conducteur des travaux sera informé.

## BIBLIOGRAPHIE

- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., (COORD.), 2002 – « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. La documentation française, Paris, 353 p. + cédérom
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.C., 1997 – Corine Biotopes, version originale, type d'habitats français. ENGREF, Aten, 175 p.
- CEN CENTRE & IEA, 2013 – Document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne Berrichonne » Site Natura 2000 FR2400520. Conseil général du Cher, Bourges, 3 tomes.
- ECTARE, 2013 – Mise en sécurité de l'itinéraire cyclable « Loire à vélo » sur la commune de la Chapelle Montlinard. Dossier de demande d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect de la Réserve Naturelle Nationale du val de Loire. Conseil général du Cher 60p.
- GRESSETTE S., 2006 – Plan de gestion 2007-2012 des Chaumes du Verniller. Cen Centre, 88p. et annexes
- GRESSETTE S., 2008 – Demande de classement en réserve naturelle nationale des Chaumes du Verniller, Commune de La-Chapelle-St-Ursin et Morthomiers Département du Cher (18). Cen Centre et DREAL Centre, 79p. et annexes
- LAFRANCHIS, T., 2000 - Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 448 p
- PRO NATURA – LIGUE SUISSE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE (éditeur) – 2000. Les papillons et leurs biotopes. Espèces, Dangers qui les menacent, Protection. Suisse et région limitrophes. Tome 3. Hepialidae, Cossidae, Sessidae, Thyrididae, Lasiocampidae, Lemoniidae, Endromidae, Saturniidae, Bombycidae, Notodontidae, Thaumetopoeidae, Dilobidae, Lymantridae, Arctiidae. Pro Natura – Ligue suisse pour la protection de la nature, 916 p.

## OUTILS D'ÉVALUATION

Muséum National d'Histoire Naturelle [ed.], 2004. – Inventaire national du patrimoine naturel, site web.. - <http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

### ◆ Textes réglementaires :

Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive Oiseaux : JOCE du 25 avril 1979 : articles, annexe I, annexe II-1, annexe II-2, annexe III-1, annexe III-2, annexe IV, annexe V.

Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive Habitats : JOCE du 22 juillet 1992 : articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV, annexe V, annexe VI.

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF du 10/05/2007).

Arrêté ministériel du 29 avril 2008 relatif à la commercialisation de certaines espèces de mammifères sur le territoire national. (JORF du 11/05/2008).

Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF du 06/12/2009).

Arrêté ministériel du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autochtones (JORF du 19/08/1983) modifié par l'arrêté du 18/01/2000 (JORF du 28/01/2000)

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mollusques protégés sur le territoire métropolitain et les modalités de leur protection (JORF du 06/05/2007)

Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF du 18/12/2007)

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (JORF du 06/05/2007)

Arrêté ministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées au niveau national en France (JORF du 13/05/1982) modifié le 31 août 1995 (JORF du 17/10/1995).

Arrêté ministériel du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale (JORF du 14/07/1993).

✦ Listes rouges Monde et France :

UICN, 2009. – *The UICN Red List of Threatened Species*. – site web, base de données, <http://www.iucnredlist.org/>

OLIVIER L., GALLARD J.P., MAURIN H., 1997. – *Le livre rouge de la flore menacée de France tome 1, espèces prioritaires*. – S.P.N., I.E.G.B., Ministère de l'Environnement, C.B.N.P., Paris, 622p.

SARDET E. & DEFAUT B., 2004. – Les orthoptères menacés de France, Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. - In : *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques*, 9, 2004, pp. 125-137.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2008. – *La Liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine*. – Communiqué de presse du 3 décembre 2008, Paris, France, 14p.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009. – *La Liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre Mammifères de France métropolitaine*. – Paris, France, 12p.

UICN France, MNHN & SHF, 2009. – *La Liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. – Paris, France, 12p.

UICN France, MNHN, LPO & SFO, 2009. – *La Liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre Orchidées de France métropolitaine*. – Communiqué de presse du 6 octobre 2009, Paris, France, 13p.

UICN France, MNHN, OPIE & Société entomologique de France, 2012. – *La Liste rouge des espèces menacées en France : Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine*. – Communiqué de presse du 15 mars 2012, Paris, France, 18p.

✦ Liste rouge Centre :

BINON M., SALLE C. & al, 2007. – *Liste rouge des Coléoptères de région Centre*. – Nature Centre, document provisoire non publié, 1p.

CLOUPEAU R., LETT J.-M. & al, 2007. – *Liste rouge des Odonates de région Centre*. – Nature Centre, document provisoire non publié, 2p.

CLOUPEAU R., PRATZ J.-L. & al, 2007. – *Liste rouge des Orthoptères de région Centre*. – Nature Centre, document provisoire non publié, 8p.

LETT J.-M., CAMA A., FAUCHEUX F., LEVEQUE A. & al, 2007. – *Liste rouge et orange des Lépidoptères rhopalocères de région Centre*. – Nature Centre, document provisoire non publié, 20p.

✦ Autres :

BRUSTEL H., 2004. – *Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises*. – ONF, les dossiers forestiers n°13, Thèse de l'Institut National de Polytechnique de Toulouse, février 2004, 297p.

DIREN Centre, 2003. – *Guide des espèces et milieux déterminants en région Centre. Actualisation de l'inventaire régional ZNIEFF*. – Document validé par le CSRPN le 8 janvier 2003, 79p.